



"L'expérience au service
de toutes les générations"

RAPPORT ANNUEL

2015



4	6	8	17	22
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PROFIL INSTITUTIONNEL	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	ENVIRONNEMENT MACROÉCONOMIQUE	FAITS SAILLANTS
27	30	34	41	46
CHIFFRES CLÉS	ACTIVITÉS COMMERCIALES	GESTION & RÉALISATIONS	ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS INDÉPENDANTS
100				
LISTE DES CONSEILS D'ADMINISTRATION (1979-2015)				



**MESSAGE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Mesdames, Messieurs,

Poursuivant la tradition instaurée, voilà déjà 15 ans, le Conseil d'Administration de la Banque Nationale de Crédit, nommé par le Président de la République et qui a pris fonction le 19 octobre 2015, a l'honneur de présenter le rapport de gestion de l'équipe précédente, pour l'exercice clos le 30 septembre 2015.

En dépit d'un contexte macroéconomique morose, la BNC a réalisé une bonne performance en 2015. Elle a ainsi poursuivi son processus de consolidation financière et de développement institutionnel tout en maintenant son troisième rang dans le secteur.

Parmi les principales caractéristiques de la performance financière de la BNC, en 2015, il y a lieu de retenir :

- Le résultat d'exploitation passant de 406 millions de gourdes en 2014 à 484.8 millions en 2015.
- L'adéquation du capital réglementaire (Fonds propres / Actifs à risques) allant de 20.78% en 2014 à 25.69% en 2015 alors que le minimum requis par la Banque de la République d'Haïti est de 12% ;
- Le rendement des Fonds Propres croissant de 14.34% en 2014 à 15.4% en 2015 ;
- Le ratio de qualité des prêts s'établissant à 3.77%, contre 4.52% en 2014.

Sur le plan du développement institutionnel, d'importantes réalisations sont à signaler :

- La rénovation des succursales de Hinche et des Gonâives;
- L'inauguration des succursales de Frères à Pétion Ville et de Vertières au Cap Haïtien;
- L'ouverture d'un guichet à l'Aéroport International de Port-au-Prince et des guichets automatiques (ATM- BNC);
- Le lancement des travaux de construction de la succursale de Turgeau et d'aménagement de la succursale de Place Boyer;
- La refonte de l'image de marque de la BNC ayant abouti à l'adoption d'un nouveau slogan et d'un nouveau logo en été 2015.

Nouveau slogan, nouvelle équipe, toujours axée sur le progrès et résolument tournée vers l'avenir, la BNC poursuit sa marche ascendante et continuera de se distinguer par le savoir, le savoir faire et le savoir être de ses Ressources Humaines. Ces dernières lui ont permis de s'imposer sur le marché Haïtien de la finance en partenaire incontournable. C'est l'occasion de rendre hommage à tous les collaborateurs qui ont rendu possible ces 36 ans de service de qualité à la communauté, tous les cadres et employés, toutes ces pierres essentielles de la construction d'une organisation, toujours à la recherche de l'excellence.

Le nouveau Conseil d'Administration de la BNC s'engage à poursuivre le rêve de grandeur de cette entreprise citoyenne, avec un fort engagement social et qui se veut aussi une institution d'avant-garde sur l'échiquier économique et financier d'Haïti et pourquoi pas, à long terme, de la Caraïbe.

Les équipes changent, mais le Conseil garde le regard fixé sur les mêmes objectifs et saura de manière particulière et innovante conduire les destinées d'une institution qui a fait ses preuves et démontré qu'une banque d'Etat est capable de répondre à sa mission.

Le Conseil d'Administration voudrait, en terminant, en son nom et en celui des Cadres et Employés de la BNC, féliciter la précédente équipe pour le travail réalisé en 2015. Qu'il nous soit permis aussi de remercier nos clients pour leur fidélité et leur confiance ! Qu'ils soient assurés de notre volonté de les servir avec compétence et sérieux en gardant le même engagement et la même détermination !

« BNC : L'expérience au service de toutes les générations ! »

Le Conseil d'Administration



PROFIL INSTITUTIONNEL

ORIGINES

Il faut remonter à la loi du 17 août 1979 pour voir naître la Banque Nationale de Crédit, BNC. En effet, la Banque Nationale de la République d'Haïti, BNRH, se scinde en deux banques distinctes :

1. La Banque de la République d'Haïti (BRH), trésorière de l'Etat, jouant le rôle de Banque d'émission, responsable du bon fonctionnement du système des paiements, chargée de veiller sur la valeur tant interne qu'externe de la monnaie nationale et de superviser le secteur bancaire ;

2. La Banque Nationale de Crédit (BNC), assurant la succession de la division commerciale de l'ancienne BNRH, dans sa mission de banque commerciale, propriété de l'Etat.

Ainsi la BNC est la doyenne des banques commerciales haïtiennes, avec ses 36 ans d'existence, mais plus de 100 ans d'expérience-clients.

MISSION

La mission de la BNC consiste à effectuer toutes les opérations bancaires, conformément au décret du 23 novembre 2005, modifiant la loi du 17 août 1979.

ORGANISATION

Cofidée par un Conseil d'Administration de cinq (5) membres, la BNC compte des Comités, des Bureaux spécialisés, des Directions et Unités techniques, des Directions et Unités commerciales et un réseau de succursales disséminées sur tout le territoire et reliées au système central.

Pour ses opérations à l'étranger, la BNC collabore avec des établissements financiers considérés parmi les mieux cotés du système financier international.

Le système d'information de la BNC compte parmi les plus robustes, ce qui garantit la fiabilité, la sécurité, ainsi que la disponibilité en permanence des données. Des États Financiers sont produits sur base mensuelle, trimestrielle et annuelle et transmis à la Banque de la République d'Haïti (BRH), comme requis. Les états financiers annuels sont vérifiés régulièrement par un Cabinet d'experts comptables indépendant puis communiqués, entre autres, au régulateur et au propriétaire. Ils sont ensuite publiés dans un journal à grand tirage du pays, puis insérés dans le rapport annuel de gestion de la Banque.

STRUCTURE FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2015, la taille de la BNC est de 47.3 milliards de gourdes. Elle est classée en troisième position dans le secteur bancaire haïtien qui comprend neuf (9) banques. Elle finance ses activités grâce aux ressources de la clientèle à hauteur de 93% et par ses Fonds Propres.

PRODUITS & SERVICES

La BNC est une banque avant-gardiste proposant sans cesse de nouveaux produits et services adaptés aux besoins de sa clientèle. Ces derniers sont désormais disponibles 7/7 et 24h sur 24 grâce à la banque du dimanche et aux guichets automatiques (ATM) de l'Institution.

Sa gamme de services est notablement diversifiée comme le montre la liste ci-dessous :

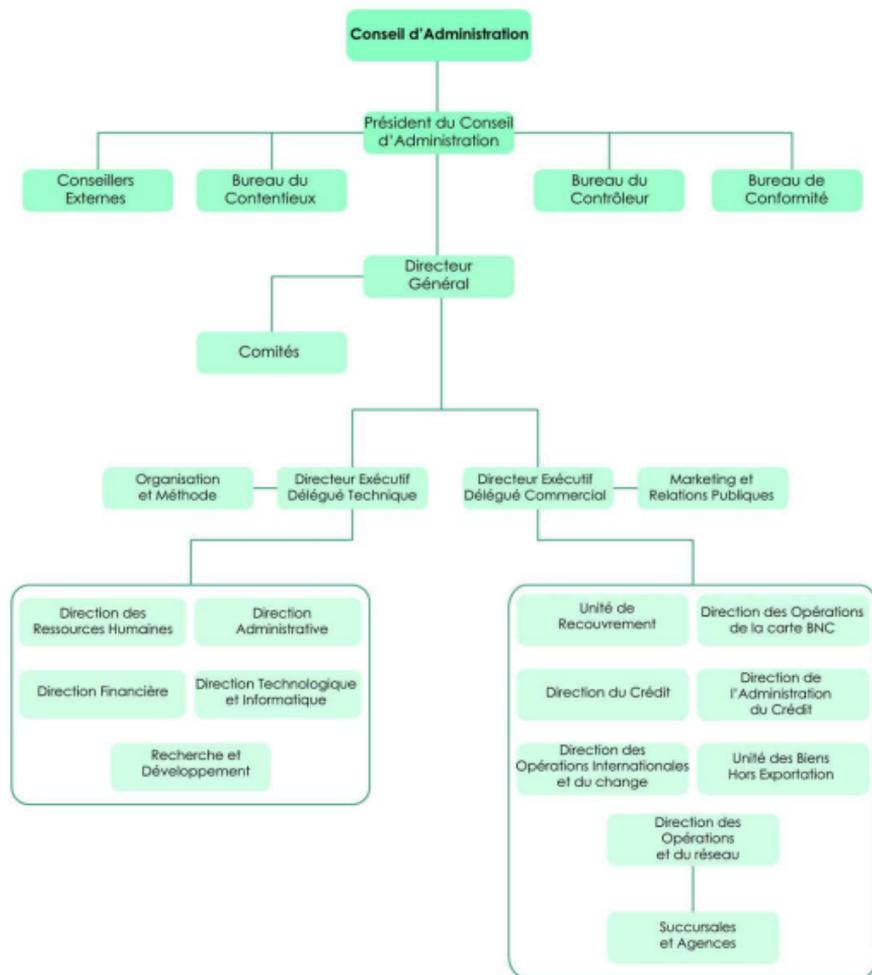
- Dépôts en gourdes et en dollars américains;
- Crédits en gourdes et en dollars au secteur privé des affaires et entreprises autonomes du secteur public et aux particuliers;
- Emission de cartes de crédit et de cartes prépayées ;
- Financement de programmes spéciaux (Kay Pa'm, Krédi Pa'm, Procrédit);
- Transactions de change (achats et ventes de devises);
- Transferts locaux et sur l'étranger ;
- Produits d'assurance ;
- Gestion de comptes ;
- Banque à distance à partir du téléphone cellulaire ou d'un ordinateur (Lajancash) ;
- Transport de fonds ;
- Exécution de payroll d'entreprises.





ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 30 septembre 2015, le Conseil d'Administration nommé par le Président de la République en octobre 2011 et ratifié par le Sénat en novembre 2011, est ainsi composé :



Jean Philippe
Vixamar
Président



Fernand Robert
Pardo
Vice-Président



Angeline Renée
Dominique
Directrice Générale



Denis
Content
Membre



Guéla
Jean Jacques
Membre

COMITÉS

Les Comités sont créés dans l'objectif d'assurer le bon fonctionnement de la Banque. Au nombre de sept (7), ils se réunissent régulièrement pour analyser les opportunités et les risques liés aux opérations bancaires. Ce sont :

- Le Comité de Direction ;
- Le Comité de Crédit ;
- Le Comité de Trésorerie ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité de Planification Stratégique ;
- Le Comité de Pilotage informatique ;
- Le Comité de Sécurité et de Déontologie.

LES BUREAUX SPECIALISÉS

Trois (3) Bureaux spécialisés sont rattachés au Conseil d'Administration :

- Le Bureau du Contentieux qui joue le rôle de Conseiller juridique et traite des affaires contentieuses de la Banque ;
- Le Bureau du Contrôleur qui remplit les fonctions de Contrôle et d'Audit Internes ;
- Le Bureau de Conformité qui veille à la conformité des opérations, tant du point de vue national qu'international.

Bureau du Contentieux

Me Marie Thérèse Marleine Cyrill, Directeur
Me Neguib Mirabeau Joseph, Assistant Directeur



Bureau de Conformité

Rose Bianca Jean Mary, Directeur
Jacques Fortuné Fortilus, Assistant Directeur



Bureau du Contrôleur

Enock Mérisier, Assistant Directeur
Pathel Paul, Assistant Directeur



LES DIRECTIONS & UNITÉS

Les Directions et Unités se répartissent comme suit:
 - Cinq (5) Directions et Unités techniques,
 - Neuf (9) Directions et Unités commerciales.

LES DIRECTIONS & UNITÉS TECHNIQUES

Les Cinq (5) Directions et Unités Techniques, coordonnées par un Directeur Exécutif Délégué, assurent la gestion technique et le fonctionnement régulier de la Banque.

DIRECTIONS & UNITES TECHNIQUES		
Erick François, Directeur Exécutif Délégué		
Direction de Technologie & Informatique (509) 2816-0045 / 2816-0015 (509) 2814-0345 / 2814-0315 (509) 2226-8421	Hans Alphonse Désulmé	Directeur
	Lesly Auguste	Assistant Directeur
	Edson Claude Jérôme	Assistant Directeur
	Harald Valcourt	Assistant Directeur
Direction Administrative (509) 2816-0001 / 2816-0068 (509) 2814-0301 / 2226-8426 / 8427	Marie Andrée Baril	Directeur
	Rose Marie Raymonde Denot	Assistant Directeur
	Marie Margaret Halaby	Assistant Directeur
Direction des Ressources Humaines (509) 2816-0002 / 2816-0047 (509) 2814-0302 / 2228-7925	Joseph Joucov Saintil	Directeur
	Chantal S. Hilaire	Assistant Directeur
	Gérald Bien-Aimé	Assistant Directeur
Direction Financière (509) 2816-0009 / 2226-8422 / 2814-0309	Jean Willio Augustin	Directeur
	Lunès Pierre Jérôme	Assistant Directeur
Unité Organisation & Méthode (509) 2814-0314	Margareth Bonhomme	Chargée de Mission
	Margalie Dorcélus	Assistant Directeur



LES DIRECTIONS & UNITÉS COMMERCIALES

Un Directeur Exécutif Délégué, coordonne les neuf (9) Directions Commerciales et Unités chargées de conduire la politique commerciale de la Banque.

DIRECTIONS & UNITES COMMERCIALES		
Sylvain Ngamy, Directeur Exécutif Délégué		
Direction des Opérations (509) 2816-0311 / 2814-0311 / 2816-0053 Unité Lajancash (509) 2816-0080 / 2814-0380 BNC Online (509) 2816-0014 Assurance BNC (509) 2816-0049	Ivicat Pierre	Directeur
	Guy Marie Caseneuve	Assistant Directeur
	Serge Rinchère	Assistant Directeur
	Pierre Alès Bazile	Assistant Directeur
	Géralda P. Théodat	Assistant Directeur
Direction du Crédit (509) 2816-0010 / 2814-0310 / 2228-7925 Kay Pa'm (509) 2816-0056 / 57 Procrédit (509) 2816-0078 / 2814-0378 Kredi Pa'm (509) 2814-0357	Lionel Guillaume	Directeur
	Jacob Riché	Assistant Directeur
	Marie Sonie Dardignac	Assistant Directeur
	Jean Harry Saint-Paul	Assistant Directeur
Direction des Opérations Internationales et du Change (509) 2816-0012 / 2816-0061 / 2814-0312	Josette Juste	Directeur
	Ginette Saint Fort	Assistant Directeur
Direction des Opérations de la Carte BNC (509) 2816-0013 / 2813-0313 / 2816-0046 Autorisation (509) 2816-0062 Comptabilité (509) 2816-0074	Marie Emmanuelle Jean Bart	Directeur
	Marie Myrtho Midy Louis	Assistant Directeur
Direction de l'Administration du Crédit (509) 2816-0000 / 2814-0300	Marie Edouard J.B. Rébu	Directeur
	Jeanine Jean Baptiste	Assistant Directeur
Direction du Marketing & des Relations Publiques (509) 2816-0040 / 2814-0340	Hugues Bernard	Directeur
	Marie Laurence Pompée	Assistant Directeur
	Mannius Thyra	Assistant Directeur
Unité de Recouvrement (509) 2816-0052	Marie Stéline Bertrand	Assistant Directeur



RÉSEAU DES SUCCURSALES

La BNC déploie, sur tout le territoire national, un réseau de 36 succursales et des guichets afin de desservir adéquatement sa clientèle. De plus, une succursale virtuelle sur le site web www.bnconline.com facilite les services en ligne. Ces succursales évoluent sous l'égide de la Direction des Opérations. Ce sont :

ZONE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE	
PÉTION-VILLE	Avenue Panaméricaine (509) 2816-0016 / 2814-0316
	25, Angle Rues Métellus et Louverture, Place Boyer (509) 2816-0018 / 2814-0318
	Rue Lamarre, Choucounne Plaza* (509) 2816-0017 / 2814-0317
	Hôtel Royal Oasis, Avenue Panaméricaine (509) 2816-0070 / 2814-0370
	Angle Route de Frères et Impasse Boule de Gomme (509) 2816-0087 / 2814-0387
PORT-AU-PRINCE	103, Angle Rues des Miracles et du Quai (509) 2816-0065 / 2814-0365
	138, Rue Pavée (509) 2816-0060 / 2814-0360
	Lalue* (509) 2816-0019 / 2814-0319
DELMAS	Delmas 52-54* (509) 2816-0021 / 2814-0321
	Delmas 32 (509) 2816-0020 / 2814-0320
	Delmas 2 (509) 2816-0050 / 2814-0350
	Parc industriel (509) 2816-0022 / 2814-0322
	Aéroport International Toussaint Louverture (509) 2816-0084
PLAINE DU CUL DE SAC	Carrefour Shada, Croix des Missions* (509) 2816-0023 / 2814-0323
	16, Rue Sténio Vincent, Croix des Bouquets* (509) 2816-0026 / 2814-0326
	Boulevard du 15 octobre (entre Tabarre 25 et Clercine) (509) 2816-0079 / 2814-0379
	Route Nationale #1, Cabaret (509) 2816-0027 / 2814-0327
CARREFOUR ET LÉOGANE	Côte Plage 16-18, Route de Carrefour (509) 2816-0024 / 2814-0324
	Arcachon 32, Route de Carrefour* (509) 2816-0025 / 2814-0325
	Grand'Rue, Léogane* (509) 2816-0028 / 2814-0328

*Banque du Dimanche

VILLES DE PROVINCE

CAP-HAÏTIEN*	Rues 13 et 14A (509) 2816-0029 / 2814-0329
VERTIÈRES	Cité du Peuple, Route Nationale #1 (509) 2816-0086 / 2814-0386
PORT-DE-PAIX	22, Angle Rues Notre Dame et Bénéto Sylvain (509) 2816-0030 / 2814-0330
FORT LIBERTÉ	Angle Rues Saint Charles et Saint Jean (509) 2816-0031 / 2814-0331
OUANAMINTHE	22, Rue Espagnole (509) 2816-0032 / 2814-0332
HINCHE	23, Boulevard Jean Jacques Dessalines (509) 2816-0033 / 2814-0333
GONAÏVES	6, Angle Rues Anténor Firmin et Saint Jean (509) 2816-0034 / 2813-0334
SAINT-MARC*	174, Rue Louverture (509) 2816-0035 / 2814-0335
	284, Angle Rues Louverture et Surpris Laurent (509) 2816-0055
JACMEL	48, Avenue de la Liberté (509) 2816-0036 / 2814-0336
PETIT GÔAVE	3108, Rue Républicaine (509) 2816-0037 / 2814-0337
MIRAGOANE	75, Grand'Rue (509) 2816-0038 / 2814-0338
FONDS DES NÈGRES	Place du Marché, Route Nationale #2 (509) 2816-0039 / 2814-0339
AQUIN	Angle Rues Egalité et David St Preux (509) 2816-0041 / 2814-0341
CAYES	8, Rue 3 Frères Rigaud* (509) 2816-0042 / 2814-0342
	23, Rue du Quai (509) 2816-0043 / 2814-0343
JÉRÉMIE	15, Rue Destinvillle Martineau (509) 2816-0044 / 2814-0344
CARACOL	Parc Industriel Caracol (509) 2816-0077

*Banque du Dimanche

SIÈGE SOCIAL

Le Siège Principal de la Banque Nationale de Crédit est à Port-au-Prince.

L'adresse complète est la suivante :

103, Angle des Rues des Miracles et du Quai
Port-au Prince, Haïti
BP : 1320HT6110
Téléphone : (509) 2816-0006/ 2814-0306
Site web: www.bnconline.com
Swift: BNCHTPPXXX

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS

Pour ses opérations à l'étranger, la BNC collabore directement avec :

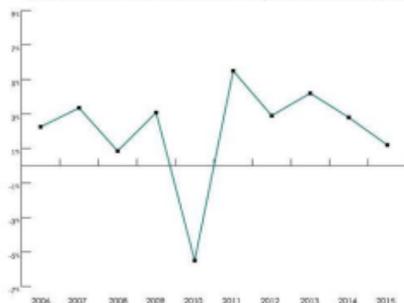
- Bank of New York
1 Wall Street
New-York, N.Y, 10286
- Citibank
1 Penns Way
New Castle De 19720
- Banque Nationale du Canada
600, rue de la Gauthière Ouest
5e étage- Transit 4506-1
Montréal Québec H 3B 4L3
- Morgan Stanley / Smith Barney (Placements)
- Deutsche Bank (Placements)

Elles figurent parmi les établissements financiers les mieux cotés au niveau international.



**ENVIRONNEMENT
MACROÉCONOMIQUE**

Evolution du Taux de croissance du PIB à prix constant de 1986/87



En 2015, la situation économique d'Haïti a été influencée par les effets combinés de la baisse de la production agricole et de la diminution des investissements du secteur public. Elle est caractérisée, entre autres, par :

- Le ralentissement de la croissance économique ;
- La dégradation de la situation des finances publiques ;
- L'accroissement de la dépréciation de la gourde ;
- L'intensification de la pression inflationniste avec un taux d'inflation à deux chiffres ;
- La dégradation du solde budgétaire.

Cet environnement macroéconomique est, en outre, marqué par la poursuite de la politique de resserrement monétaire, mise en œuvre, au cours de l'exercice précédent, par les autorités monétaires, en vue de lutter contre la volatilité du taux de change et de contenir la pression inflationniste. Ces mesures concernent notamment le relèvement des coefficients de réserves obligatoires et du taux d'intérêt directeur.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Selon les informations publiées par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique, IHSI, le taux de croissance économique a été relativement faible: 1,2% en 2015, comparé à la projection de 3,6% établie au début de l'année fiscale et à la croissance de la population estimée à 1,8%. En effet, le Produit Intérieur Brut à prix constant est passé de 15,4 milliards de gourdes en 2014 à 15,6 milliards en 2015. La mauvaise performance du secteur agricole, qui représente plus de 25% du PIB, conjuguée au ralentissement de la valeur ajoutée de la branche « Bâtiments et Travaux Publics » sont à l'origine de ce faible accroissement.

Du côté de la demande globale, l'investissement est en net recul depuis ces deux dernières années. Le taux de croissance économique de l'investissement, qui était de 6,1% en 2013, est passé respectivement à 2,1% en 2014 et 2% en 2015. Cette évolution résulte de la baisse des investissements publics liés à la diminution du financement par le Programme Petro Caribe et la contraction du crédit privé.

FINANCES PUBLIQUES

DÉGRADATION DE LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES

Une dégradation de la situation des finances publiques a été enregistrée au cours de cette année. Les recettes fiscales ont totalisé 57,1 milliards de gourdes contre des dépenses de 81,1 milliards de gourdes. Le déficit budgétaire, estimé à 23,5 milliards en 2014, a augmenté de 5,9% pour atteindre 24,7 milliards de gourdes en 2015.



NIVEAU DES PRIX

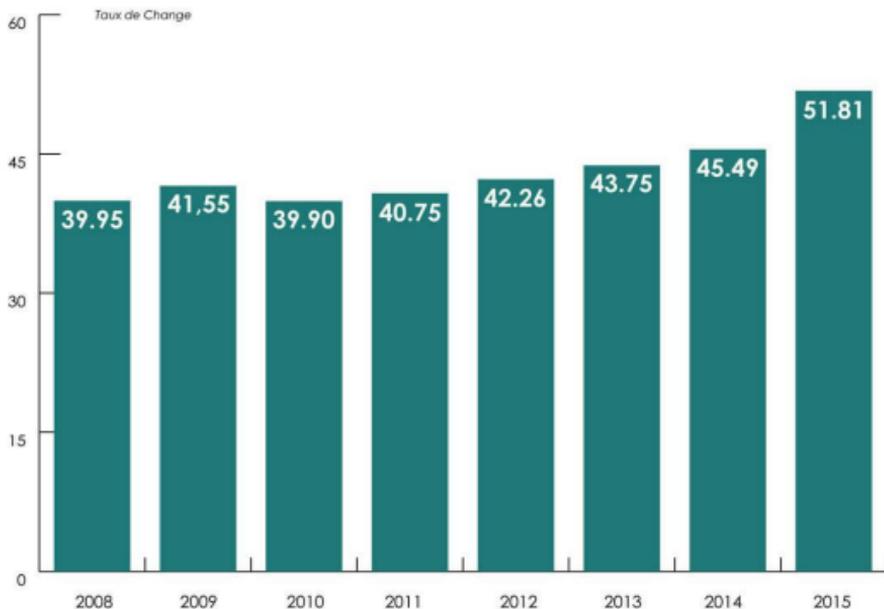
FORTE TENSION INFLATIONNISTE

La pression inflationniste s'est accentuée au cours de l'année fiscale 2014-2015. Le taux d'inflation en glissement annuel a été chiffré à 11,28% en septembre 2015, soit le taux le plus élevé des dix dernières années. Cette hausse du niveau général des prix peut être liée à la baisse de la production agricole, résultant des chocs climatiques, et à la dépréciation de la monnaie nationale.

COURS DE CHANGE

FORTE DÉPRÉCIATION DE LA MONNAIE NATIONALE

À la fin de l'exercice fiscal 2014-2015, le taux de change de la gourde par rapport au dollar américain a été estimé à 51.81 gourdes, comparé à 45.49 gourdes en 2013-2014. Cette importante dépréciation de 13,9% s'écarte de beaucoup de la moyenne des cinq dernières années qui se situe autour de 3,7%.



AGRÉGATS MONÉTAIRES

NETTE DÉCÉLÉRATION DU CRÉDIT ACCORDÉ PAR LE SYSTÈME BANCAIRE

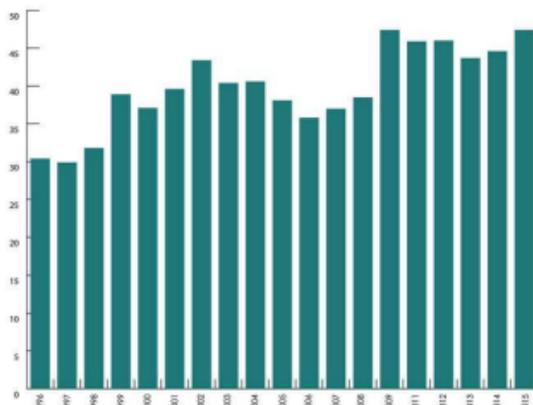
Le rythme de progression du crédit octroyé à l'économie par le système bancaire a diminué de manière significative au cours de l'exercice fiscal 2014-2015. En effet, le crédit accordé par le système bancaire durant cet exercice a augmenté de 12.1% contre 36.8 % en 2014. Suite aux mesures restrictives, le crédit accordé au secteur privé a été considérablement affecté, si on compare la hausse de 5.2% de cette année avec celle de 11.4% de l'année précédente, soit une baisse de moitié du rythme de progression.

En ce qui concerne la masse monétaire, une hausse de 15.8% a été enregistrée en M3, ce qui a provoqué une augmentation du taux de liquidité de l'économie d'environ 2.8 points le faisant passer de 44.6 % en 2014 à 47.4% en 2015.

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS MONÉTAIRES (en millions de gourdes)

AGRÉGATS MONÉTAIRES	SEPTEMBRE 2013	SEPTEMBRE 2014	DÉCEMBRE 2014	MARS 2015	JUIN 2015	SEPTEMBRE 2015
Avoirs Extérieurs nets	101,064,547	95,654,070	94,159,901	97,687,954	106,086,165	112,613,425
Crédit intérieur net	58,103,803	79,464,683	83,144,117	87,372,331	87,508,087	89,079,799
Crédit public net	(18,088,067)	(5,418,498)	(4,237,291)	210,006	(1,749,167)	(177,455)
Crédit privé	76,191,871	84,883,181	87,381,408	87,162,326	89,257,254	89,257,254
Masse Monétaire M1	48,266,151	53,345,727	59,411,442	57,731,096	58,464,474	58,182,651
Quasi Monnaie	33,725,074	35,897,101	36,131,896	37,652,979	37,330,431	42,042,623
Dépôts en devises	77,177,125	85,875,925	81,760,680	89,676,211	97,799,347	101,467,950

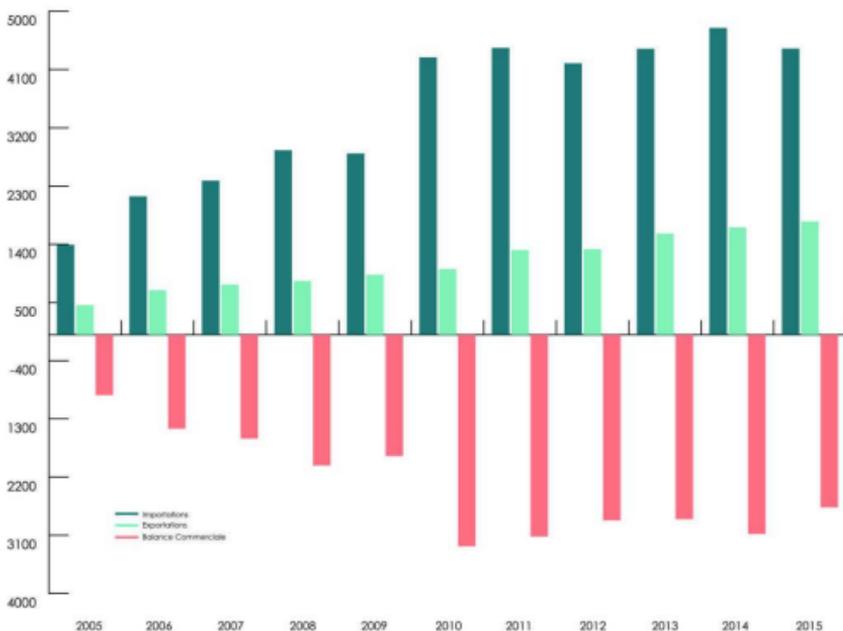
Taux de Liquidité de l'économie



BALANCE COMMERCIALE

ATTÉNUATION DU DÉFICIT DE LA BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES

La baisse des prix des produits pétroliers et des produits céréaliers sur le marché international a favorisé une atténuation du déficit de la balance commerciale. La valeur des importations, qui totalisait 4.741.7 millions de dollars US en 2014, est passée à 4.421.7 millions de dollars US en 2015, ce qui représente une baisse de 5.7%. Parallèlement les exportations accusaient un montant de 1.752.5 millions de dollars en 2015 contre 1.662.1 millions de dollars US l'exercice précédent, soit une hausse de 5.4%. De même, le solde courant de la balance des paiements a évolué de -775.8 millions de dollars américains en 2014 à -223.7 millions en 2015.





FAITS SAILLANTS

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	SECTEUR BANCAIRE		BNC	
	2014	2015	2014	2015
Rendements des actifs (ROA)	1.54%	1.72%	0.94%	1.11%
Rendement des fonds propres (ROE)	20.51%	22.50%	14.34%	15.72%
Revenus nets d'intérêts / Revenus d'intérêts	89.06%	84.44%	93.47%	90.55%
Rendement moyen des prêts	7.96%	9.02%	7.39%	8.54%
Rendement moyen des prêts productifs	8.18%	10.25%	7.65%	9.05%
Rémunération moyenne des dépôts	0.44%	0.77%	0.22%	0.43%
Dépenses d'exploitation / PNB	64.43%	60.40%	67.65%	68.56%
Prêts improductifs / Prêts totaux	3.0%	3.93%	4.52%	3.77%

Les indicateurs ci-dessus permettent d'observer une croissance de 2014 à 2015, ce en dépit de circonstances particulièrement difficiles. Ils témoignent de la grande capacité de résilience du secteur bancaire en général et de la BNC en particulier.

POSTES CLÉS DES ETATS FINANCIERS

(en milliers de gourdes)	SECTEUR BANCAIRE		BNC	
	2014	2015	2014	2015
Prêts Bruts	69,683,279.60	69,895,700.40	11,521,904.30	10,252,880.20
Dépôts totaux	157,549,122.50	179,528,138.20	35,961,593.20	37,307,303.90
Produits Net Bancaire	10,829,371.80	12,950,626.20	1,644,648.60	2,072,235.30
Charges d'exploitation	6,977,263.90	7,821,640.20	1,112,652.20	1,420,752.90
Provision pour pertes sur prêts	640,294.60	888,219.90	121,852.90	140,131.80
Profits avant impôt	3,211,813.30	4,240,766.20	410,143.60	511,350.70

Source: BRH. Rapport «Indicateurs Statistiques & Financiers» (données non vérifiées)

ÉVOLUTION DES COMPTES EN DOLLARS US

	SECTEUR BANCAIRE		BNC	
	2014	2015	2014	2015
Liquidités	64.50%	63.97%	54.30%	49.51%
Placements	45.32%	51.17%	40.56%	47.69%
Prêts en dollars	52.38%	48.23%	31.22%	31.17%
Actifs en devises / Actif total	52.77%	52.48%	40.72%	41.23%
Dépôts en devises	57.35%	59.28%	43.00%	43.17%

A l'exception du ratio « Prêts en dollars sur Prêts totaux » qui a baissé en 2015, suite aux restrictions de la BRH, ces indicateurs témoignent du processus de dollarisation de la Banque. La BNC reste toutefois l'une des banques les moins « dollarisées » du secteur, avec des comptes en dollars en deçà de 50% des comptes totaux.

TAUX D'INTÉRÊT DU SECTEUR BANCAIRE

OPERATIONS EN GOURDES	2014	2015
Dépôts d'épargne	0.09%	0.28%
Dépôts à terme	1.43%	6.00%
Prêts	19.30%	19.50%
Bons BRH		
Bons BRH 91 jours	5%	16%
Mise en pension	12%	20%
OPERATIONS EN DOLLARS US		
Dépôts d'épargne	0.15%	0.07%
Dépôts à terme	0.58%	1.63%
Prêts	9.50%	12.75%

Ce tableau montre qu'à l'exception des dépôts d'épargne en dollar, dont le taux d'intérêt a chuté, les taux ont tous évolué à la hausse dans les deux monnaies en 2015 comparé à 2014.

SUFFISANCE DES FONDS PROPRES

	SECTEUR BANCAIRE		BNC	
	2014	2015	2014	2015
SITUATION AUX 30 SEPTEMBRE				
ACTIFS / FONDS PROPRES	13.62	13.45	19.08	17.24
FONDS PROPRES / ACTIFS A RISQUE	17.77%	19.34%	20.78%	25.69%

NIVEAUX REQUIS

ACTIFS / FONDS PROPRES : 20 fois au maximum
 FONDS PROPRES / ACTIFS A RISQUE : 12% au minimum

Les ratios ci-dessus démontrent que le secteur bancaire aussi bien que la BNC sont en situation de conformité réglementaire, en terme de suffisance des fonds propres avec une amélioration en 2015.

RÉSERVES OBLIGATOIRES

	GOURDES	DOLLARS
30 SEPTEMBRE 2014		
Banques commerciales et filiales non bancaires	37.0%	40.0%
Banque d'épargne et de logement	25.5%	28.5%
30 SEPTEMBRE 2015		
Banques commerciales et filiales non bancaires	44.0%	48.0%
Banque d'épargne et de logement	32.5%	36.0%

Les pressions sur la gourde, au cours du deuxième semestre de l'exercice 2015, ont provoqué un dérapage du taux de change. Elles ont alors suscité, de la part des autorités monétaires, des mesures restrictives sur les passifs des banques commerciales.

ÉVOLUTION DU COURS DE CHANGE

L'évolution du taux de change, basée sur les taux de référence publiés par la BRH en 2015, se présente comme suit :

	Gourdes
30 septembre 2014	45.5577
31 décembre 2014 (1er trimestre)	46.7477
31 Mars 2015 (2eme trimestre)	47.1789
30 juin 2015 (3eme trimestre)	51.5866
30 septembre 2015 (4eme trimestre)	52.1417

LA BNC CHANGE DE SLOGAN

Il y a plus de 10 ans, en pleine période de restructuration et de modernisation, la BNC avait conquis le public grâce à son slogan «**BNC le même nom, une autre banque**». En 2015 il revenait au Conseil d'administration de relever le défi de pérenniser cet acquis tout en garantissant que la Banque, par un autre slogan, donne une image qui la revaloriserait et serait à la fois, porteuse de renouveau et garantie de stabilité. Ainsi en été 2015, le slogan adopté est dévoilé : «**BNC, l'expérience au service de toutes les générations**» ! L'Institution a donc un nouveau slogan et un nouveau logo, ils accompagneront désormais toutes les actions marketing.



Le même nom, une autre banque!



« L'expérience au service
de toutes les générations ! »



CHIFFRES CLÉS

BILAN EN MILLIERS DE GOURDES

(en milliers de gourdes)	2015	2014	2013	2012	2011
ACTIF :					
Liquidités	20,636,329	17,409,946	15,182,987	21,834,554	21,926,321
Placements, net	13,405,006	13,274,532	14,147,468	10,421,872	7,745,629
Portefeuille de crédit, net	9,857,630	11,222,442	10,053,557	6,395,846	3,835,969
Autres Actifs	3,433,446	2,648,283	3,092,250	2,995,524	2,581,035
	47,332,411	44,555,203	42,476,262	41,647,796	36,088,954
PASSIF					
Dépôts	37,121,806	35,953,430	34,933,496	36,563,124	31,753,810
Autres passifs	4,827,582	5,703,627	4,990,798	2,873,975	2,468,259
	43,949,388	41,657,057	39,924,294	39,437,117	34,222,069
AVOIR NET					
Capital autorisé	1,500,000	1,500,000	1,500,000	500,000	500,000
Réserves légales et Autres	401,429	335,914	278,037	228,908	191,129
Bénéfices non répartis	1,481,594	1,062,232	773,931	1,481,771	1,175,756
	3,383,023	2,898,146	2,551,968	2,210,679	1,866,885
	47,332,411	44,555,203	42,476,262	41,647,796	36,088,954

ÉTATS DES RÉSULTATS

(en milliers de gourdes)	2015	2014	2013	2012	2011
REVENUS :					
Revenus nets d'intérêts	1,511,306	1,100,601	942,148	665,326	561,150
Autres Revenus	499,829	519,023	519,461	601,766	291,905
	2,011,135	1,619,624	1,461,609	1,267,092	853,905
PRODUIT NET BANCAIRE					
Coût des risques	75,132	97,784	65,000	42,168	(49,842)
Charges d'exploitation	1,451,126	1,115,662	995,320	796,130	687,534
	484,877	406,178	401,289	428,794	215,363

INDICATEURS DE PERFORMANCE

	2015	2014	2013	2012	2011
Adéquation du capital	25.69%	20.78%	16.60%	13.00%	11.70%
Qualité des prêts	3.77%	4.52%	2.11%	2.25%	9.48%
Coefficient d'exploitation	72.2%	67.65%	68.00%	63.00%	73.00%
Rendement des Fonds Propres	15.4%	14.34%	17.90%	19.76%	13.68%
Actifs circulants % des dépôts à vue	131.02%	138.57%	132%	126%	140%
Nombre de comptes de dépôts	389,787	371,275	360,662	352,425	345,607
Succursales et Guichets	36	34	33	31	27

PARTS DE MARCHÉ

	2015	2014	2013	2012	2011
Actif Total	21.28%	22.97%	24.19%	24.39%	23.50%
Prêts Bruts	14.67%	16.53%	16.21%	12.32%	10.34%
Dépôts Totaux	20.78%	22.83%	23.99%	24.94%	23.45%
Dépôts en US\$	15.13%	17.12%	15.42%	26.41%	24.23%
Produit Net Bancaire	16.00%	15.19%	15.52%	14.85%	13.49%
Bénéfice Avant Impôt	14.24%	14.38%	16.65%	17.90%	10.85%



ACTIVITÉS COMMERCIALES

En sa qualité de banque commerciale à caractère universel, la BNC est autorisée à vendre tous les produits et services bancaires relevant de sa compétence. Ainsi, elle commercialise, entre autres, les suivants:

COLLECTE ET ORIENTATION DES DÉPÔTS DES ÉPARGNANTS VERS LES DEMANDEURS

La BNC collecte et gère tout type de dépôts en monnaie locale et en dollars américains, pour compte de particuliers et d'entreprises (dépôts à vue, dépôts d'épargne, dépôts à terme). La présence du réseau de succursales sur tout le territoire national, principalement au niveau des chefs lieux des départements, permet d'apporter les produits et services financiers dans les zones les plus reculées. La collecte et la gestion des dépôts sont effectuées 6/7 jours dans toutes les succursales de la BNC et 7/7 jours dans le cadre du programme de « Banque du dimanche ». Pour faciliter les opérations, des services connexes sont aussi fournis aux clients dans les succursales, parmi eux :

- Les services «guichets automatiques» inaugurés au cours de l'exercice 2014-2015, qui permettent aux clients d'effectuer leurs retraits en toute sécurité 24/24 heures dans tous les points où ils sont installés;
- Le programme de banque mobile à distance baptisé «Lajancash», utilisant la monnaie électronique et la téléphonie mobile;
- Le service « fourgon blindé », facilitant, pour les entreprises qui le désirent, le transport de fonds, ce en toute sécurité.



OCTROI DE CRÉDIT AVEC LES RESSOURCES COLLECTÉES

Le portefeuille de crédit de la BNC comprend des clients de tous les secteurs de l'économie nationale: - énergie, infrastructure routière, télécommunications, industrie, commerce de gros et détail, immobilier- à travers des prêts commerciaux, des prêts à la consommation et des prêts au logement.

Les prêts commerciaux représentent 51.61% du portefeuille de prêts de la BNC au 30 septembre 2015. La situation socio politique n'a pas favorisé le développement de l'économie, ce qui a occasionné une baisse du portefeuille de la Banque. Certains secteurs d'activités financés, sont pré-

sentés ci-dessous par ordre d'importance :

• Services et autres	17.73%
• Industries manufacturières	11.24%
• Commerce de gros et détail	8.59%
• Bâtiments et Travaux publics	5.35%
• Transport / Entrepôt et communication	5.23%
• Electricité, gaz et eau	3.48%

Il faut ajouter à la rubrique des prêts commerciaux, le programme PROCREDIT dédié aux micros petites et moyennes entreprises des secteurs de transformation et agro industriels,

ce qui constitue une nouvelle façon de faire du micro crédit. Notons également le programme de crédit en faveur du secteur hôtelier dans la perspective du développement du tourisme. Ce programme a profité à plusieurs établissements hôteliers récemment établis dans le pays.



Les prêts à la consommation comptent pour plus de 30.60% des prêts de la BNC au 30 septembre 2015. Ils sont dominés par les prêts du programme «**KREDI PA'M**» aux agents de la fonction publique et les prêts aux parlementaires, totalisant 2.8 milliards de gourdes. Ce programme a été mis en place en 2003, de concert avec le Ministère de l'Economie et des Finances, dans l'objectif d'ouvrir l'accès au crédit bancaire aux agents de la fonction publique. La BNC finance aussi les besoins divers des particuliers, dont l'acquisition de véhicules et les achats par cartes de crédit.

Les prêts immobiliers occupent 17.78% du portefeuille de prêts de la BNC au 30 septembre 2015. Ces prêts sont en majorité les prêts immobiliers résidentiels du programme de crédit «**KAY PAM**» lancé par la BNC en 2011, dans l'objectif de pallier les besoins chroniques de logement du pays qui se sont par ailleurs aggravés au lendemain du 12 janvier 2010. **KAY PA'M** est un accompagnement de cette institution citoyenne, dans le cadre de sa mission sociale, comme en témoignent ses conditions particulières :

Crédit alloué

85% à 100% du coût total du projet suivant qu'il s'agit de construction de maison résidentielle, d'acquisition ou de réparation ;

Taux d'intérêt

Fixe (8% l'an) sur les dix (10) premières années ;

Délai de remboursement

Jusqu'à 30 années (360 mois) ;

Conditions premières d'éligibilité

Financement de la résidence principale ;

Garanties

Hypothèque conventionnelle de premier rang sur le bien, objet du financement.



L'ASSURANCE BNC

En 2008, la BNC a innové en devenant la première bancassurance d'Haïti. Cette réalisation du plan d'actions 2007-2012 visait un double objectif: le renforcement des capacités opérationnelles de la BNC par une meilleure couverture des risques d'affaires et l'intégration à un secteur d'activités stratégique pour le développement économique. La Banque assurance allait favoriser le développement du portefeuille de prêts qui a presque triplé en 5 ans, en passant de 4 milliards de gourdes en 2009 à 11 milliards en 2014. L'assurance BNC s'impose progressivement, suite à la tragédie du 12 janvier 2010, et se révèle comme facilitatrice du programme Kay Pam en 2011.

Les produits d'assurance commercialisés par la BNC comprennent:

- L'assurance véhicule offerte au meilleur prix du marché avec des couvertures de base et des options répondant aux préoccupations et soucis des assurés ;

- L'assurance multirisque entreprise et habitation apportant une solution aux assurés face aux divers risques de catastrophes naturelles auxquels le pays est exposé, par des couvertures de base, des options et des modes de paiement allégés;

- L'assurance vie temporaire à capital fixe répondant aux besoins de garantie d'un prêt, d'un investissement ou d'une prévoyance familiale ;

- L'assurance vie 024, pour les personnes âgées de 22 à 49 ans, disponible à travers tout le réseau de la BNC dans un délai de 24 heures, sans examens médicaux et à des prix défiant toute concurrence;

- L'assurance crédit-vie collectif, facilitant le crédit bancaire à un coût réduit.

ACHATS & VENTES DE DEVICES

La BNC achète des dollars sur le marché de change pour vente aux clients et pour ses dépenses de fonctionnement. Quoiqu'elle adopte généralement un comportement peu agressif en période de pression sur la gourde, elle a été cependant plus active en 2015 en achetant 191.9 millions de dollars US et vendant 201.1 millions. Elle a ainsi réalisé des revenus de change de 93.207 millions de gourdes, dépassant de plus de 21% ceux réalisés en 2014.

ACTIVITÉS DE TRÉSORERIE

La BNC emploie ses excédents de liquidité en gourdes, sur le marché monétaire, dans les Bons BRH, obligations du Trésor et prêts interbancaires. En dépit des mesures restrictives de la BRH, surtout au cours du deuxième semestre de l'exercice 2014-2015, la baisse des activités de crédit et le caractère volatile de certains fonds ont entraîné le maintien d'importantes liquidités qui ont été placées en Bons BRH. Quant aux excédents de trésorerie en dollars, la Banque en a fait un emploi prudent dans des instruments financiers à faible rendement mais peu risqués. Au 30 septembre 2015, les placements de trésorerie totalisaient 13 milliards de gourdes contre 9.8 milliards de prêts nets et les revenus de placements représentaient 44% des revenus d'intérêts totaux.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

La BNC réalise aussi des activités internationales à travers ses correspondants étrangers. Ces activités comprennent : les virements et transferts sur l'étranger effectués en toute sécurité et avec une rapidité inégalée à partir de son réseau SWIFT; des ventes de chèques sur l'étranger et aussi des crédits documentaires (lettres de crédit et de garantie). Ces activités sont exercées par la Direction des Opérations Internationales et du Change.

SERVICES A LA BRH

Dans le cadre d'un contrat entre les deux institutions, la BNC assure la fonction de caissière de l'Etat dans les villes de province où la BRH n'est pas présente. Elle collecte des recettes pour le Trésor public et des entreprises autonomes du Secteur Public, paye des chèques du Trésor dans ses guichets et reçoit les dépôts des autres Banques. Les recettes collectées pour le Trésor Public au cours de l'exercice s'élevaient à 2.2 milliards de Gourdes.



GESTION & RÉALISATIONS

ACTIVITÉS DANS LE RESEAU

La réduction des points de vente, liée à la tragédie du 12 janvier 2010, avait entraîné la dégradation de la qualité des services à la clientèle. Il fallait redéployer le réseau de la zone métropolitaine et rénover certaines succursales des villes de province. Ainsi, l'année 2015 a vu l'inauguration de deux nouvelles succursales, la rénovation et la reconstruction respectivement de deux autres et l'ouverture de deux guichets, dont un automatique. Ces dernières réalisations permettent à la BNC de mieux accommoder ses clients dans le cadre de sa politique de proximité. Il s'agit là d'un témoignage de respect à l'endroit de ses 484 mille clients et d'un engagement renouvelé à être toujours plus près d'eux et à leur fournir les meilleurs services.

Les dates mémorables de l'année 2015 sont les suivantes:

15 juin 2015 :

La BNC procède à l'inauguration de la succursale de Hinche totalement reconstruite sur un nouveau site.



28 juin 2015 :

La BNC inaugure sa 35e succursale à Vertières, Cap-Haïtien. Cette succursale est la deuxième dans le Nord.



13 juillet 2015 :

La succursale des Gonaïves reprend ses activités dans un bâtiment flambant neuf et spacieux à son adresse habituelle à l'angle des Rues Anténor Firmin et Saint Jean. Il s'agit pour la BNC de récompenser la patience et la fidélité de ses clients qui lui ont toujours témoigné leur attachement dans des conditions difficiles depuis plusieurs années.



14 août 2015 :

A l'occasion de son 36e anniversaire et comme scellé dans sa tradition depuis plus d'une décennie, la BNC fait coup double le 14 août 2015 en inaugurant son guichet d'opérations à l'Aéroport Toussaint Louverture et en lançant ses services de guichet automatique. Après son innovation en 2003 de la Banque du dimanche offrant des services bancaires 7/7 jours pour la première fois en Haïti, la monnaie électronique en 2012 à travers son programme de banque mobile à distance utilisant la téléphonie cellulaire, «Lajanash», la BNC lance ses guichets automatiques dans des points stratégiques de la zone métropolitaine de Port-au-Prince.



31 août 2015 :

La BNC ouvre sa 36e succursale sur la route de Frères à Pétiyon- Ville.



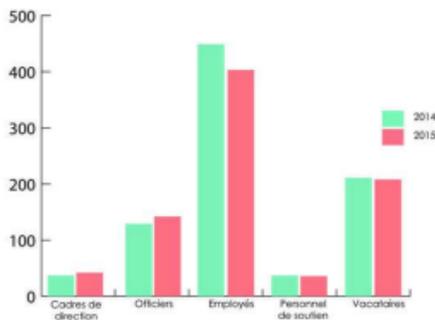
RESSOURCES HUMAINES

Effectifs aux 30 septembre 2014 et 2015

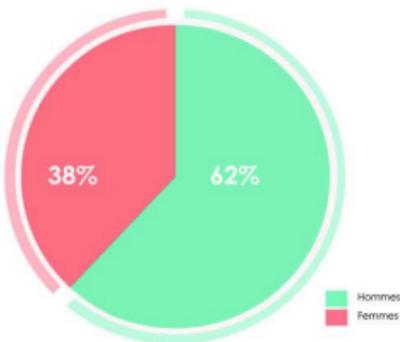
Les indicateurs des Ressources Humaines démontrent une baisse de l'effectif global (professionnels et personnel de soutien) passant de 863 employés au 30 septembre 2014 à 831 employés au 30 septembre 2015. Ces chiffres n'incluent pas cependant 167 stagiaires et 32 agents de sécurité recrutés au cours de l'exercice pour combler les besoins résultant des mouvements du personnel et des nouvelles succursales et guichets inaugurés au cours de l'exercice : Route de Frères, Cap-Haï-

tien et Aéroport international de Port-au-Prince.

La répartition de l'effectif du personnel par catégorie se présente comme suit :



La répartition de l'effectif au 30 septembre 2015 par genre est comme suit :



Formation

Depuis la dernière décennie, la BNC travaille à relever le niveau de son personnel en mettant plus d'emphasis sur la formation continue du personnel, considérée comme fondamentale pour le développement des compétences et des connaissances nécessaires aux cadres recrutés. Les stagiaires sont reçus dans un pro-

gramme d'intégration théorique et pratique intensive, allant jusqu'à 6 mois, qui leur procure une bonne connaissance de leur environnement de travail. Les employés bénéficient de la formation continue, sur mesure, comprenant des séminaires, conférences, sessions courtes et longues au Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB) et à l'Institut Technique de Banque (ITB). La BNC a aussi élargi son programme de formation cette année avec un cours d'anglais pour faciliter la communication avec les correspondants anglophones. Au 30 septembre 2015, la BNC compte 37 employés et officiers dans le programme de formation bancaire.

Les sujets de formation dispensée au cours de l'exercice 2014-2015 étaient, entre autres:

- Les normes comptables internationales de présentation de l'information Financière (IFRS)
- La gestion et le fonctionnement des guichets automatiques (ATM)
- Le blanchiment des capitaux et les actions terroristes
- La Gestion de l'administration du crédit
- La loi fiscale Américaine (FATCA)
- La sécurité informatique
- L'Audit Interne dans son rôle Conseil
- Les principes de gestion bancaire
- La carte plastique et les risques
- La stratégie de gestion du portefeuille
- La communication anglaise



Recrutement, mobilité et gestion des carrières

Le personnel de la BNC est composé de professionnels (employés et cadres) qui ont intégré ses rangs, par voie de concours, à durée indéterminée. Ces professionnels sont automatiquement éligibles au Fonds de Pension de la Banque et ils bénéficient à la retraite des avantages y relatifs. Il y a aussi des professionnels, à contrat à durée déterminée, ayant intégré la Banque après l'âge d'éligibilité au Fonds de pension, notamment lors du processus de restructuration et de modernisation de la BNC et de l'intégration des actifs et passifs de la SOCABANK. Enfin, il y a les vacataires, groupe constitué d'agents de sécurité, chauffeurs, messagers, etc., qui sont recrutés suivant les

besoins avec durée déterminée.

En général, la BNC ne recrute pas de professionnels sur base individuelle, le cadre de la BNC est un employé qui a fait carrière à la Banque. L'employé est recruté sur base de concours organisé une ou deux fois l'an, afin de combler les postes vacants et pour les besoins en personnel causés par l'ouverture de nouvelles succursales.

L'employé de la BNC est sujet à rotation à travers toutes les succursales. Le transfèrement d'une succursale à une autre est un processus administratif visant d'abord l'efficacité et non un mode de sanction.

Les principaux mouvements du personnel au cours de l'exercice sont les suivants :

Recrutements :

167 stagiaires et 32 Agents de sécurité

Mutations :

115 employés et officiers dont 22 agents de services, 18 Directeurs et Assistants Directeurs de succursales et 25 caissiers

Promotions :

5 Cadres de Direction et 13 Officiers

Licenciements :

12 employés, dont 5 caissiers

Décès :

3 Agents de sécurité

Démissions :

23 employés, dont 13 Agents SAC, 2 caissiers, 2 stagiaires.

CONTRÔLE INTERNE

Différents dispositifs de contrôle interne sont mis en place pour s'assurer d'une bonne gestion des risques liés aux opérations bancaires. Ces dispositifs visent entre autres à garantir: la conformité des opérations et des procédures internes; la fiabilité et la qualité de l'information financière et comptable; la sécurité du traitement de l'information; la qualité des systèmes de mesure et de surveillance des risques et des résultats ; le respect des normes et des règles d'éthique et de déontologie; l'amélioration du fonctionnement de la banque tout en veillant à une gestion efficiente des moyens disponibles.

Le système de contrôle interne de la BNC est fondé sur une architecture à trois niveaux comprenant :

- Le contrôle exercé par chaque collaborateur et sa hiérarchie, en fonction des responsabilités assignées, des procédures applicables à l'activité en question et des instructions communiquées;
- Le deuxième niveau est garanti par la fonction «Daily control» indépendante des activités contrôlées. Comme son nom l'indique, elle est quotidienne et permanente. Elle procède à la revue des transactions journalières du réseau avec les documents de support tout en s'assurant de leur exactitude et conformité avec les procédures. Les rapports sont acheminés à la Direction des Opérations qui assure le suivi des écarts relevés et corrections proposés;
- Les activités du Bureau du Contrôleur constituent le troisième niveau. Contrairement à la fonction «Daily control», les interventions à ce niveau s'étendent à toutes les opérations de la Banque. Elles veillent à l'application des politiques et procédures qui garantissent la conformité et la performance des transactions face aux risques auxquels elles sont exposées. Leurs interventions s'inscrivent dans le plan d'actions approuvé par le Conseil d'Administration.

La gestion du risque opérationnel relève aussi des superviseurs de zone, qui veillent avec les responsables de succursales à l'application des dispositifs de contrôle et donnent la garantie d'une gestion adéquate des risques opérationnels. Il s'agit d'un contrôle basé sur un système de délégation, de rapports réguliers aux Directions transversales du Siège comme: la Direction administrative, la Direction des Ressources Humaines, la Direction de Technologie et Informatique. Les succursales sont regroupées en zones ayant chacune un Superviseur qui accompagne les Directeurs dans la résolution des problèmes quotidiens nécessitant l'intervention d'un supérieur immédiat. Le Superviseur exerce lui aussi un rôle de contrôleur, il veille au fonctionnement régulier des succursales dont il a la charge.

CONFORMITÉ REGLEMENTAIRE

Il s'agit d'une fonction indépendante de la structure opérationnelle et du Bureau du Contrôleur créée en 2012 dans l'objectif de veiller à la conduite de la politique de Conformité de la banque. Le Bureau de Conformité relève directement du Conseil d'Administration, il exerce ses activités sans influence, ni interférence, ni restriction de nature à porter atteinte à son indépendance, son intégrité, son impartialité et son objectivité.

Le rôle et les domaines relevant de la fonction de Conformité ainsi que les principes de gouvernance qui caractérisent son approche sont consignés dans la charte de conformité approuvée par le Conseil d'Administration.

Les domaines d'intervention du Bureau de Conformité comprennent :

- La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans son double aspect de prévention et de détection ;
- Le respect de la loi régissant le fonctionnement des banques sur le territoire national;
- Le respect des normes prudentielles et des circulaires émises par la BRH ;
- Le respect des conventions et accords signés par la République d'Haïti dont FATCA ;
- La protection des données et le secret professionnel;
- Tout autre domaine désigné par le Comité de Direction ou le Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, la fonction de conformité remplit les missions suivantes :

-Elle analyse les développements légaux et réglementaires afin d'anticiper et d'évaluer les éventuelles conséquences sur les activités de la BNC. Elle assure, pour les domaines couverts par la conformité, une correcte interprétation des législations et réglementations nationales et internationales.

-Elle identifie, analyse et mesure les risques de non conformité et de réputation pouvant découler des activités et produits financiers et les impacts des évolutions, en termes de modification

du périmètre de la Banque.

-Elle assure la formation continue des employés et officiers surtout en matière de blanchiment des capitaux, [488 officiers et employés + 90 stagiaires ont suivi les séances de formation continue en 2015].

-Elle apporte une aide aux métiers, dans le cadre du développement et de la mise en place de procédures de conformité et autres documents. Elle aide par exemple à la rédaction de manuels de conformité, codes de conduite interne et guides pratiques. Elle assiste et conseille afin de s'assurer d'une correcte interprétation et de la mise en place de procédures conformes à la réglementation et veille au respect de ces normes externes ou internes.

-Elle développe et assure des programmes de formation, adaptés en fonction des besoins des métiers, qui promeuvent une culture adéquate en matière de conformité ainsi qu'une prise de conscience et une compréhension des standards, procédures et lignes de conduite à respecter.

-Elle communique aux régulateurs financiers ou à toute autre autorité compétente tout incident ou transaction suspecte dans la mesure où c'est requis par les réglementations locales.

-Elle rapporte régulièrement au Conseil d'Administration.

ACTIVITÉS DE MARKETING

La BNC se positionne en 3e rang du secteur bancaire haïtien depuis plus d'une décennie et occupe certaines fois le 2e rang, en termes de dépôts et de performance financière. Elle n'est pas une banque engagée dans une course à la taille avec les autres acteurs. Elle a cependant des activités de marketing visant la promotion des produits et services, la communication des nouveaux points de vente, le renforcement de sa santé financière pour mieux servir les clients et le maintien de son positionnement. Ces activités sont articulées dans un plan d'actions et une stratégie conduite par la Direction de Marketing et Relations publiques qui intervient en support à l'action commerciale de la Banque. Cette Direction participe à toutes les étapes du cycle de vie des produits comme le lancement, la phase de pénétration, celle de maturité et même de déclin.

Les dépenses de marketing totalisent 41.6 millions de gourdes en 2015. Elles sont en baisse de 26% par rapport à celles de 56.7 millions de gourdes de 2014, influencées par les dépenses de célébration du 35e anniversaire de la BNC.

Le budget de marketing est grandement utilisé dans la publicité à la radio et la communication événementielle y compris les relations publiques, les relations avec la presse, le sponsoring et les salons/foires. Les principaux événements et activités parrainés en 2015, comprennent entre autres:

- Le Sommet sur la finance et la technologie appliquée organisé par Group Croissance au cours de la semaine du 20 au 24 avril 2015 ;



- L'acquisition de 450 ouvrages sonores par la «Société Haïtienne d'Aide aux Aveugles» pour la réalisation d'un projet de création d'un fonds sonore en vue de faciliter l'accès aux livres et à la lecture aux personnes aveugles et malvoyantes d'Haïti ;
- Le forum sur le financement des Entreprises organisé par le Centre d'Entrepreneuriat et d'Innovation à l'Université Quisqueya du 29 au 30 mai 2015 ;
- Le Salon du Droit organisé par le Cabinet d'Avocats Patrick Laurent le 8 mai 2015.

ACTIVITÉS DU BUREAU DU CONTENTIEUX

Le Bureau du Contentieux accompagne la Banque dans la gestion des risques juridiques et légaux, des risques de crédit et autres. Ses activités s'exercent en amont par des études, analyses de dossiers et avis sur des documents, des contrats, des accords engageant la banque avec des tiers. Elles s'exercent aussi en aval dans les cas de délinquance, pour obtenir remboursements, de litiges et conflits opposant la Banque à des clients qui conduisent à des options amiables ou devant les tribunaux. Les travaux du Bureau du Contentieux en 2015 et les résultats obtenus sont résumés comme suit :

- Analyse de 400 titres de propriété soumis pour l'octroi de prêts hypothécaires ;
- Analyse de 59 grosses hypothécaires et bordereaux de créances y relatifs ;
- Plaidoirie de 29 dossiers par devant les tribunaux, 10 jugements rendus en faveur de la Banque et 19 en cours ;
- 30 sommations de payer signifiées à des débiteurs délinquants ;

CONTRIBUTIONS AU TRÉSOR PUBLIC

Au cours de l'exercice 2014-2015, la BNC a effectué des virements au Trésor Public pour un total de 125.697.980 gourdes. Ce montant inclut :

- La Taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) et timbres sur les transactions avec les clients s'élevant respectivement à 36.692.961 gourdes et 29.005.018 gourdes ;
- Le versement sur le Profit de l'exercice 2013-2014, de 60 millions de gourdes.

Ce montant ne prend pas en compte les recettes collectées pour la Direction Générale des Impôts et l'Administration Générale des Douanes, respectivement de 1.782.853.665 gourdes et 190.803.810 gourdes.

CHANTIERS EN COURS

Au 30 septembre 2015, la BNC comptait les chantiers en cours suivants :

- La construction de la nouvelle succursale de Turgeau située au #119, Avenue Jean Paul II ;
- L'aménagement de la succursale de la Place Boyer située à l'angle des Rues Métellus et Louverture ;
- La constitution du Fonds de Pension des employés de la BNC ;
- L'évaluation des propriétés détenues pour revente, en vue de leur enregistrement à leur valeur marchande.



ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS

LIQUIDITÉS

(en milliers de gourdes)

	2014	2015	Variation en %
Encaisse	4,508,387	7,962,618	76,61%
Dépôts à la BRH	11,369,007	10,765,059	5,61%
Dépôts à l'étranger	1,386,533	1,669,009	20,37%
Effet de compensation	146,019	239,643	64,11%
	17,409,946	20,636,329	18,53%

L'exercice 2015, comme celui de 2014, a constitué une année charnière dans la gestion des liquidités de la BNC. Les importants retraits des dépôts à vue du programme Petro Caribe, ajoutés aux mesures contraignantes de politique monétaire au cours du deuxième semestre de l'exercice, n'ont pas été sans incidence sur les liquidités de la Banque. Le pilotage de ce risque à travers le Comité de trésorerie, qui se réunit sur une base hebdomadaire, a permis cependant de bien gérer les échéances. Les besoins de financement ont été évalués de manière prudente, dynamique et exhaustive, si bien que des excédents de trésorerie ont pu être dégagés et placés sur le marché monétaire. En terme de respect de la couverture réglementaire établie par la Banque Centrale, la BNC a fermé l'exercice avec une réserve effective moyenne de 10,9 milliards de gourdes, supérieure à la position de réserves obligatoires moyennes (ROM) évaluées à 10,2 milliards de gourdes au 30 septembre 2015. De même, les actifs circulants en pourcentage des dépôts à vue se sont améliorés par rapport au 30 septembre 2014, en passant de 1.86 fois à 2.10 fois.

PLACEMENTS

(en milliers de gourdes)

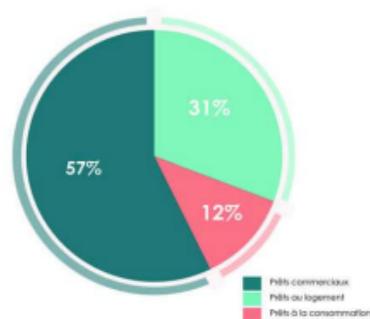
Comme présentés ci-dessous, les placements de la BNC sont pour la plupart des placements de trésorerie. En dépit des pressions sur la liquidité, ils ont augmenté en 2015 à hauteur de 29% de l'actif total contre 28.93% au 30 septembre 2014. Cette croissance peut être attribuée à la baisse du portefeuille de prêts qui est présentée ci-après. La BNC a su profiter des taux alléchants offerts par la BRH, en ce qui a trait aux placements sur le marché local, dont les taux d'intérêt ont renchéri au cours du deuxième semestre en passant de 5% en septembre 2014 à 16% en juin 2015. Ces placements en bons ont généré des revenus d'intérêt de 587 millions en 2015, contre 268 millions de gourdes en 2014. Les titres de participation locale ont de leur côté enregistré une contre performance résultant en une provision de 54 millions de gourdes. Les placements à l'étranger ont à leur tour augmenté de 26.88%. Ils sont constitués d'instruments financiers de court terme faiblement rémunérés, mais avec moindre risque. Ils ont aussi généré des revenus d'intérêt supérieurs à 2014, soit 152.7 millions de gourdes en 2015 contre 105 millions de gourdes en 2014. La performance des revenus de trésorerie a donc permis à la Banque de compenser le manque à gagner sur le crédit qui a évolué à la baisse par rapport à 2014.

	2014	2015	Variation en %
Bons BRH	2,319,855,000	4,234,726,000	82.54%
Bons & Obligations du trésor	4,693,034,000	2,507,456,000	-46.57%
Placements locaux	626,476,000	444,754,000	-29.01%
Placements à l'étranger	4,749,086,000	6,025,729,000	26.88%
Titres de participation locale	246,341,000	192,341,000	-21.92%
	12,634,792,000	13,405,006,000	6.10%

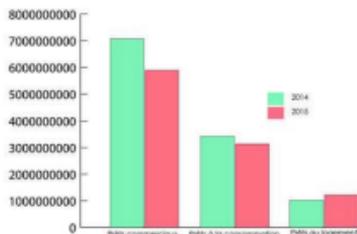
PRÊTS

L'encours de crédit de la BNC représente 22% de l'actif total au 30 septembre 2015 contre 26% au 30 septembre 2014, soit une baisse de 11.01%. Cette baisse est due aux prêts commerciaux et aux prêts à la consommation. L'encours global de crédit du secteur bancaire a aussi chuté en passant de 54.7 milliards de gourdes au 30 septembre 2014, à 53.3 milliards de gourdes au 30 septembre 2015. La situation macroéconomique n'a pas favorisé une croissance du crédit. Le deuxième semestre de l'exercice est marqué par un dérapage du taux de change qui a provoqué des mesures restrictives de politique monétaire ayant affecté le coût des ressources et ralenti le cours normal de l'économie. Quand aux prêts à la consommation, des raisons réglementaires de limite sectorielle et surtout de garantie suffisante ont conduit à des mesures restrictives au niveau des prêts Krédi PA'M, qui passent de 3 milliards de gourdes à 2.8 milliards.

Répartition du Portefeuille de prêts au 30 Septembre 2015



Évolution du portefeuille de prêts entre 2014 et 2015 (en milliers de Gourdes)



QUALITÉ DES PRÊTS

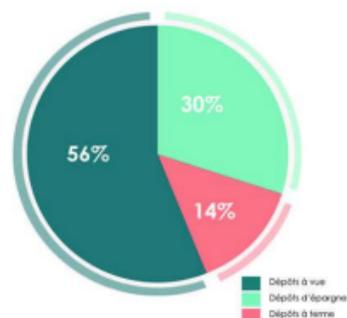
Comme démontré ci-dessous, la qualité des prêts s'est améliorée en 2015, en passant de 4.52% au 30 septembre 2014 à 3.77%. La BNC se retrouve donc dans la moyenne du secteur qui était de 3.93% à la fin de l'exercice. La couverture des risques, constituée d'une composante à l'état des résultats et d'une réserve à l'avoir net, pour respecter la conformité aux normes IFRS et aux normes prudentielles de la BRH, a évolué de 370 millions de gourdes à 469.4 millions, ce qui a contribué à améliorer le ratio de couverture de 46.23% en 2014 à 121.35% en 2015.

(en milliers de gourdes et en %)	30/09/2014	30/09/2015
Encours de crédit (Bilan)	11,530,358	10,252,882
Prêts non productifs	800,514	386,845
% des prêts non productifs	6.94%	3.77%
Provisions (spécifiques et générales)	307,916	395,252
Réserve de provision (avoir net)	62,200	74,200
Ratio de couverture	46.23%	121.35%

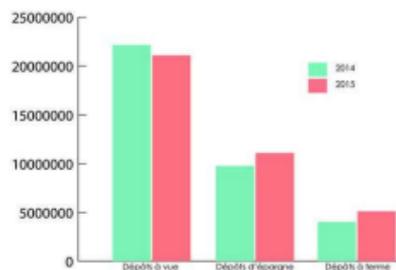
DÉPÔTS

L'analyse des informations démontre une baisse des dépôts à vue de 4.83 % et une croissance des dépôts d'épargne et des dépôts à terme respectivement de 13.57% et 26.98%. La baisse des dépôts à vue est principalement due aux retraits importants des dépôts du programme Petro Caribe. La BNC a dû mettre le prix sur les dépôts à terme pour compenser la perte des dépôts à vue et faire face aux obligations BRH. Elle a eu une croissance globale de 3.74% au 30 septembre 2015. Cette situation est favorisée par l'offre des bons BRH à taux incitatif. Les dépenses d'intérêt allaient doubler, passant de 77.8 millions de gourdes en 2014 à 158 millions en 2015. La structure des dépôts allait être modifiée aussi avec des dépôts coûteux mais stables remplaçant des dépôts moins coûteux mais très volatiles. La représentation graphique de la structure des dépôts en 2014 et 2015 est comme suit :

Distribution des différents types de dépôts au 30 Septembre 2015



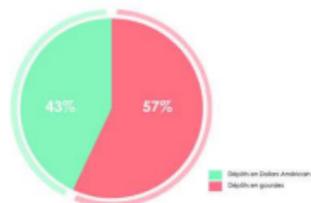
Évolution des différents types de dépôts en 2014 et 2015 (en milliers de Gourdes)



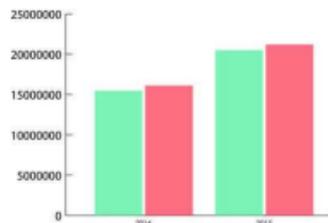
RÉPARTITION PAR DEVISE

La BNC est la moins « dollarisée » du secteur bancaire avec 43.17% de dépôts en dollars au 30 septembre 2015. La moyenne du secteur a atteint le niveau de 59.28% à la même date. Ci-après, leur représentation graphique :

Répartition des dépôts par devise au 30 Septembre 2015



Évolution des dépôts en Gourdes et en USD en 2014 et 2015



FONDS PROPRES & SOLVABILITÉ

En matière de Fonds propres, la Banque Centrale exige de tout établissement bancaire sur le territoire haïtien le respect des normes suivantes:

- Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part;
- Un rapport minimum de 12% entre les Fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilans pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Au 30 septembre 2015, le ratio Actif/Fonds propres de la BNC est de 17.24 fois et celui des Fonds propres sur Actif à risque de 25.69%, soit le second niveau de Fonds propres réglementaires le plus élevé du secteur bancaire. Ces deux ratios étaient de 19.08 fois et 20.78% au 30 septembre 2014. La moyenne du secteur bancaire au 30 septembre 2015 était respectivement de 13.45 fois et 19.34%.

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'est amélioré en 2015, en passant de 1.6 milliard de gourdes en 2014 à 2 milliards. Il est composé de:

a) Revenus nets d'intérêts

(en milliers de gourdes)	2014	2015	Variation en %
Prêts	804,701	929,716	15.53%
Trésorerie	373,744	740,375	98%
Frais d'intérêts	(77,844)	(158,785)	103.97%
	1,100,601	1,511,306	37.31%

Les revenus nets d'intérêt représentent 75.14% du produit net bancaire en 2015 contre 67.96% en 2014. Ils sont composés de revenus d'intérêt sur prêts représentant respectivement 55.66% et 68.28% du total des revenus d'intérêt en 2015 et 2014, 44.34% et 31.78% des revenus d'intérêt de trésorerie.

Les revenus nets d'intérêt sont influencés par les frais d'intérêt représentant 10.50% et 7.07% des revenus d'intérêt totaux en 2015 et 2014. D'où une marge nette d'intérêt de 89.50% en 2015 et 92.93% en 2014.

L'augmentation significative des dépenses d'intérêt en 2015 a réduit la marge nette d'intérêt en 2015 par rapport à 2014.

b) Autres revenus

(en milliers de gourdes)	2014	2015	Variation en %
Commissions	466,424	483,525	3,66%
Change	77,214	93,907	21,61%
Autres (net)	(24,615)	(77,603)	15,26%
	519,023	499,829	-3,69%

Leur évolution globale défavorable en 2015 est due principalement à la rubrique « Autres » dans laquelle sont comptabilisées des provisions pour perte de valeurs sur titres de participation, entre autres.

CHARGES D'EXPLOITATION

(en milliers de gourdes)	2014	2015	Variation en %
Salaires et autres charges du personnel	592,310	982,940	65.95%
Frais de locaux, matériel et mobilier	165,311	155,160	(6.14%)
Amortissement	67,497	79,262	17.43%
Autres charges	290,544	233,764	(19.54%)
	1,115,662	1,451,126	30.07%

a) Les salaires et autres charges du personnel représentent 67.73% et 53% des charges d'exploitation en 2015 et 2014. Ce qui correspond à 48.87% et 36.57% du produit net bancaire respectivement. L'augmentation en 2015 de 65.95%, soit 390.6 millions de gourdes s'explique comme suit :

- Contribution au régime de retraite + 260 millions de gourdes
- Frais de représentation et prime + 39,4 millions de gourdes
- Augmentation des salaires + 47,265 millions de gourdes
- Dotation additionnelle au Fonds de prime en administration + 40 millions de gourdes

Dans l'objectif de constituer le Fonds de pension des employés de la BNC, suite à la dissolution en 2011 du Fonds commun BRH-BNC-BPH, le Conseil d'Administration a recruté un consultant chargé de l'évaluation de la situation et de la constitution d'un nouveau Fonds. Le projet de rapport reçu vers la fin de l'exercice prévoyait un déficit actuariel de plus d'un milliard de gourdes. Le processus n'était pas finalisé au 30 septembre 2015. Cependant, certaines mesures, telle la création d'une provision partielle de 260 millions de gourdes visant à combler l'éventuel déficit, ont été adoptées.

L'augmentation des salaires de 47.2 millions de gourdes s'inscrit dans le cadre d'ajustement régulier et des charges additionnelles résultant des recrutements de l'exercice.

b) Les autres charges d'exploitation ont évolué comme suit :

- Amortissement, + 11.7 millions de gourdes, soit +17%;
- Frais de locaux, matériels et mobilier, -10.1 millions de gourdes, soit -6%;
- Autres dépenses de fonctionnement, -56.7 millions de gourdes, soit -19.54%.

A l'exception des dépenses d'amortissement qui ont augmenté suite aux nouveaux investissements de l'exercice, la politique d'austérité pratiquée au cours de l'exercice a conduit à une baisse des autres charges de fonctionnement.

COEFFICIENT D'EXPLOITATION

Le ratio des charges d'exploitation, en pourcentage des produits nets bancaires, s'est dégradé en passant de 68.88% au 30 septembre 2014 à 72% au 30 septembre 2015. Cette dégradation est attribuable à la provision pour constitution du Fonds de Pension des employés, tel qu'expliqué ci-dessus.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque est l'ensemble des provisions constituées, pour faire face aux défaillances de certains clients et d'institutions avec lesquelles la banque entretient des relations d'affaires, et d'autres provisions qui ne sont pas liées à des charges opérationnelles. En 2015, il est comme suit :

- Une provision de 54 millions de gourdes pour perte de valeurs sur des titres de participation ;
- Une réserve pour perte sur prêts de 74.2 millions de gourdes au 30 septembre 2015, contre 62.2 millions de gourdes au 30 septembre 2014, au niveau de l'avoir des actionnaires ;
- Des provisions d'un montant de 11.4 millions de gourdes pour des transactions suspectes sur cartes de crédit ;
- Des provisions pour pertes sur prêts de l'exercice d'un montant de 75.1 millions de gourdes.

RÉSULTAT NET

Le résultat net de la BNC s'établit à 484.8 millions de gourdes pour l'exercice 2015 contre 406 millions de gourdes pour 2014, soit une augmentation de 78.699 millions de gourdes, représentant 19.37%.



**RAPPORT DES
VERIFICATEURS INDEPENDANTS**

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT (BNC)

États Financiers

30 septembre 2015

(Avec rapport des vérificateurs indépendants ci-joints)

Rapport des Vérificateurs Indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque Nationale de Crédit (BNC):

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de la Banque Nationale de Crédit, comprenant le bilan au 30 septembre 2015 et les états des résultats, de l'évolution de l'avoir net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-à-vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité inclut: la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, imputables à des fraudes ou erreurs; le choix et l'application de principes comptables appropriés; et la détermination d'estimations comptables raisonnablement dans les circonstances.

Responsabilité des Vérificateurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification. À l'exception de ce qui est mentionné à la rubrique "Restrictions", nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification implique la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables à des fraudes ou erreurs. En procédant à l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente à la préparation et à la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de vérification appropriés dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise. Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés et de la vraisemblance des estimations comptables faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.



Au Conseil d'Administration
Page 2

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion.

Restrictions

Tel qu'expliqué à la **note 3 (h)**, les placements en immobilier, inclus dans les biens immobiliers hors exploitation, sont présentés à leur juste valeur selon la norme IAS40. La Banque a obtenu plusieurs rapports d'expertises révélant l'existence de plus-values importantes. Toutefois, comme en 2014, la Direction de la Banque questionne certaines de ces plus-values et désire procéder à des analyses additionnelles avant de les enregistrer aux livres. Si ces plus-values avaient été reconnues, elles auraient augmenté les résultats d'exploitation de 2015 et de 2014 ainsi que l'avoir net et le total de l'actif aux 30 septembre 2015 et 2014.

Tel qu'expliqué à la **note 22**, la Banque est engagée dans un processus de mise en place d'un nouveau fonds de régime de retraite pour ses employés. Par ailleurs, la Banque gère aussi un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite. Un processus d'évaluation actuarielle est en cours pour le fonds de régime de retraite mais n'est pas encore complété à la date de ce rapport. Il n'y a donc pas d'évaluation actuarielle récente du fonds de régime de retraite ni du fonds de prime en administration et, par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer le surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif. En 2015 et 2014, les charges ont été comptabilisées sur une base de caisse et de provision forfaitaire et non sur la base des obligations actuarielles, et les informations présentées aux **notes 18, 21 et 22** ne sont pas conformes aux Normes Internationales d'Information Financière.

Opinion

À notre avis, à l'exception de la non-comptabilisation des placements en immobilier à leur juste valeur, tel que mentionné au second paragraphe précédent, et à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires, si nous avions obtenu les évaluations actuarielles des fonds dont il est question au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque Nationale de Crédit au 30 septembre 2015 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Mimi - Prime - Cabinet d'Experts - Comptables

Port-au-Prince, le 15 décembre 2015

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT**Bilans****30 septembre 2015 et 2014****(Exprimés en milliers de gourdes Haïtiennes)**

	Notes	2015	2014
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 20,636,329	17,409,946
BONS BRH, BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR, NET	6	6,742,182	7,012,889
PLACEMENTS LOCAUX	7	444,754	626,476
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	8	6,025,729	4,749,086
TITRES DE PARTICIPATION	9	192,341	246,341
PRÊTS	10	10,252,882	11,530,358
Provision pour pertes de valeur sur prêts		(395,252)	(307,916)
		9,857,630	11,222,442
IMMOBILISATIONS	11		
Immobilisations au coût		1,182,217	833,033
Amortissement cumulé		(242,028)	(193,293)
		940,189	639,740
AUTRES			
Biens immobiliers hors exploitation	12	657,517	693,535
Achalandage	13	1,473,256	1,473,256
Autres éléments d'actif	14	206,059	344,819
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		156,425	136,673
		2,493,257	2,648,283
TOTAL ACTIF	G	47,332,411	44,555,203
PASSIF ET AVOIR NET			
DÉPÔTS	15	37,121,806	35,953,430
AUTRES			
Réserves des banques locales	17	324,329	163,926
Autres éléments de passif	18	4,130,513	3,303,377
Acceptations		156,425	136,673
		4,611,267	3,603,976
OBLIGATIONS BRH	16	775,000	775,000
EMPRUNT	8	1,441,315	1,324,651
		2,216,315	2,099,651
		43,949,388	41,657,057
AVOIR NET			
Dotation de capital	19	1,500,000	1,500,000
Réserve légale		311,942	263,455
Réserve générale pour pertes sur prêts		74,200	62,200
Réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation	12	15,287	12,000
Bénéfices non répartis		1,481,594	1,060,491
		3,383,023	2,898,146
TOTAL PASSIF ET AVOIR NET	G	47,332,411	44,555,203

Voir les notes aux états financiers

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
États des Résultats
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Notes	2015	2014
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	929,716	804,701
Bons BRH, et bons et obligations du Trésor		587,653	268,193
Placements et autres		<u>152,722</u>	<u>105,551</u>
		1,670,091	1,178,445
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		138,886	60,536
Autres		<u>19,899</u>	<u>17,308</u>
		158,785	77,844
REVENU NET D'INTÉRÊTS			
Provision pour pertes de valeur sur prêts	10	<u>1,511,306</u> <u>(75,132)</u>	<u>1,100,601</u> <u>(97,784)</u>
		1,436,174	1,002,817
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		483,525	466,424
Gain de change		93,907	77,214
Frais d'opérations		(37,670)	(35,418)
Autres, net	20	<u>(39,933)</u>	<u>10,803</u>
		499,829	519,023
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES			
REVENUS		1,936,003	1,521,840
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations de personnel	21	982,940	592,310
Frais de locaux, matériel et mobilier		155,160	165,311
Amortissement	11	79,262	67,497
Autres dépenses de fonctionnement		<u>233,764</u>	<u>290,544</u>
		1,451,126	1,115,662
REVENU NET DE L'EXERCICE			
	G	484,877	406,178

Voir les notes aux états financiers

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT
États de l'Évolution de l'Avoir Net
Exercices terminés les 30 septembre 2015 et 2014
(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Note	Dotation de capital	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts	Réserve générale pour biens immobiliers		Bénéfices non répartis	Total
					hors exploitation	hors exploitation		
Solde au 30 septembre 2013	G	1,500,000	222,837	55,200	-	-	773,931	2,551,968
Revenu net de l'exercice		-	-	-	-	-	406,178	406,178
Virement à la réserve légale		-	40,618	-	-	-	(40,618)	-
Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts		-	-	7,000	-	-	(7,000)	-
Versement à la réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation		-	-	-	12,000	-	(12,000)	-
Versement au Trésor Public		-	-	-	-	-	(60,000)	(60,000)
Solde au 30 septembre 2014	G	1,500,000	263,455	62,200	12,000	1,060,491	2,898,146	
Revenu net de l'exercice		-	-	-	-	-	484,877	484,877
Virement à la réserve légale		-	48,487	-	-	-	(48,487)	-
Virement à la réserve générale pour pertes sur prêts		-	-	12,000	-	-	(12,000)	-
Versement à la réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation	12	-	-	-	3,287	-	(3,287)	-
Solde au 30 septembre 2015	G	1,500,000	311,942	74,200	15,287	1,481,594	3,383,023	

Voir les notes aux états financiers

BANQUE NATIONALE DE CRÉDIT

États des Flux de Trésorerie

Exercices terminés les 30 septembre 2015 and 2014

(Exprimé en milliers de gourdes Haïtiennes)

	Notes	2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Revenu net net de l'exercice	G	484,877	406,178
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Provision pour pertes de valeur sur prêts	10	75,132	97,784
Effet de change de la provision pour pertes sur prêts	10	27,382	5,199
Amortissement des immobilisations	11	79,262	67,497
(Gain) perte sur dispositions d'immobilisations		(892)	1,829
Gain sur ventes de propriétés détenues pour revente	20	-	(548)
Plus-value sur propriétés détenues pour revente	12	-	(3,096)
Provision pour pertes de valeur sur titres de participation	9 et 20	54,000	15,068
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
Diminution des bons et obligations, net		270,707	1,471,926
Diminution (augmentation) des placements locaux		181,722	(305,039)
(Augmentation) diminution des placements à l'étranger		(1,276,643)	397,213
Augmentation des titres de participation		-	(66,492)
Remboursements (décaissements) de prêts, net		1,262,298	(1,271,868)
Augmentation des biens immobiliers hors exploitation	12	(13,493)	(60,250)
Produits sur dispositions de propriétés détenues pour revente		-	2,734
Augmentation des dépôts, net		1,168,376	1,019,934
Augmentation (diminution) des réserves des banques locales		160,403	(1,157)
Variations dans les autres éléments d'actif et de passif		965,896	600,460
Liquidités provenant des activités d'exploitation		3,439,027	2,377,372
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations net du transfert des placements en immobilier	11	(330,200)	(102,777)
Produits sur dispositions d'immobilisations		892	-
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(329,308)	(102,777)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Augmentation des emprunts		116,664	12,364
Versement au Trésor Public		-	(60,000)
Liquidités provenant (utilisées dans) des activités de financement		116,664	(47,636)
Augmentation nette des liquidités		3,226,383	2,226,959
Liquidités au début de l'exercice		16,034,182	14,938,253
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		1,375,764	244,734
Liquidités à la fin de l'exercice	5 G	20,636,329	17,409,946

Voir les notes aux états financiers

(1) **ORGANISATION**

La Banque Nationale de Crédit (BNC) est une banque commerciale, propriété de l'État Haïtien. Elle fut créée par la Loi du 17 août 1979, publiée dans le Moniteur du 11 septembre 1979. Elle résulte de la séparation de l'ex-Banque Nationale de la République d'Haïti (BNRH) en deux banques: une Banque Centrale, la Banque de la République d'Haïti (BRH) et une banque commerciale, la BNC. Quoique créée le 17 août 1979, la BNC n'a commencé à opérer de façon indépendante qu'à la date du partage du patrimoine de l'ex-BNRH entre la BRH et la BNC, soit le 1er avril 1980.

La BNC a pour mission générale d'effectuer toutes les opérations de banque conformément aux dispositions du Décret du 23 novembre 2005 et de toutes autres législations sur les institutions financières, dont le Décret présidentiel du 14 novembre 1980 réglementant le fonctionnement des banques et les activités bancaires en Haïti. La BNC est gérée par un Conseil d'Administration autonome, nommé par Arrêté Présidentiel. La BNC a son siège principal au 103 angle des rues des Miracles et du Quai à Port-au-Prince en Haïti et oeuvre à travers tout le pays par l'entremise de 35 succursales et 2 guichets.

(2) **BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

(a) **Cadre de préparation des états financiers**

Les états financiers de la BNC ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), à l'exception des restrictions reflétées dans le rapport des vérificateurs indépendants concernant le non-enregistrement d'une plus-value sur placements en immobilier, et les redressements qui auraient pu être nécessaires si les évaluations actuarielles du fonds de régime de retraite et du fonds de prime en administration avaient été obtenues (**notes 3 g et 3 h**).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 29 février 2016.

(b) **Base d'évaluation**

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des placements détenus pour revente (**note 8**) et des biens immobiliers hors exploitation (**note 12**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont reflétées dans les notes correspondantes.

(c) **Monnaie de présentation**

Ces états financiers sont préparés en gourdes haïtiennes, qui est la monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS (SUITE)

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les IFRS, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations comptables et hypothèses sont revues périodiquement. L'effet de révisions d'estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés. Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des principes comptables, et ont eu un effet important sur les montants reflétés aux états financiers. Les principaux postes des états financiers affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Notes 6, 7, 8 et 9	Valorisation des placements, des bons, des obligations et des titres de participation
Note 10	Évaluation de la provision pour pertes sur prêts et de la réserve générale pour pertes sur prêts
Note 11	Amortissement et valorisation des immobilisations
Note 12	Valorisation des biens immobiliers hors exploitation
Note 13	Évaluation de l'achalandage.

De l'avis de la Direction, à l'exception des redressements qui auraient pu s'avérer nécessaires si les placements en immobilier étaient présentés à leur juste valeur et si une évaluation actuarielle du régime de retraite et du fonds de prime en administration avait été obtenue, tel que reflété dans le rapport des vérificateurs indépendants, les états financiers ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme aux exercices présentés dans les états financiers ci-joints.

(a) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état des résultats.

(À suivre)

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(a) **Conversion des comptes exprimés en devises (suite)**

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état des résultats.

(b) **Liquidités**

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts gardés à la BRH en couverture des réserves, les dépôts à d'autres banques avec une maturité à très court terme et/ou remboursables sur demande et les effets de compensation.

(c) **Placements**

Les placements sont composés de placements locaux et de placements à l'étranger.

Les placements locaux comprennent des obligations de sociétés locales et des placements interbancaires à des banques locales.

Les placements à l'étranger sont composés de dépôts à terme, de bons du trésor USA, d'obligations d'agences gouvernementales USA et d'obligations de sociétés privées.

Les placements avec maturité fixe sont comptabilisés au coût amorti. Ces placements sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif, net de la provision pour perte de valeur lorsqu'applicable. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Les placements au coût amorti sont regroupés en deux catégories:

- **Les placements avec maturité fixe gardés à échéance** pour lesquels les plus et moins-values ne sont pas comptabilisées mais divulguées en notes aux états financiers.
- **Les placements avec maturité fixe détenus pour revente et gardés à la juste valeur** dont les plus ou moins-values sont constatées directement à l'état des résultats.

(d) **Titres de participation**

Les titres de participation représentent les placements à long terme dans différentes sociétés. Lorsque la Banque détient moins de 20% de participation, ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(d) **Titres de participation (suite)**

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements ainsi que les dévaluations constatées par rapport à la valeur d'origine qui reflètent des baisses durables de valeur, sont imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(e) **Prêts**

Les prêts octroyés par la Banque sont présentés à leur valeur au coût amorti.

Les prêts non productifs comprennent ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Les prêts non productifs ne sont remis sur la méthode de comptabilité d'exercice que si les paiements de capital et d'intérêts sont à jour et la Direction n'a plus de doute quant au recouvrement ultime de ces prêts.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Ces prêts sont reclassifiés comme prêts courants lorsque les prêts respectent les critères de classification requis pour les prêts courants.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque tous les efforts de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétés et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées comme revenus lorsqu'elles sont perçues.

La Direction établit une provision pour pertes sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction. Les soldes des cartes de crédit sont provisionnés à 100% lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours.

La provision pour pertes sur prêts apparaissant à l'état des résultats représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes sur prêts exprimées en dollars.

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Prêts (suite)

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision tel que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision (IFRS) pour pertes sur prêts reflétés au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte séparé de réserve générale pour pertes sur prêts à l'avoir net (3 r).

(f) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles. Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail, selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux d'amortissement en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont:

Immeubles	2.8%
Équipements informatiques	20%
Matériel et mobilier	10%
Matériel roulant	20% et 25%
Matériel énergétique	20%
Matériel de communication	10% et 20%
Matériel de climatisation	10% et 20%
Matériel de sécurité	20%
Améliorations locatives	8% à 11%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les débours importants pour amélioration et reconditionnement sont capitalisés, tandis que ceux effectués pour entretien et réparations sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de dispositions d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats.

(À suivre)

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(g) **Propriétés détenues pour revente**

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, présentées dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont des biens reçus en dation en paiement ou adjugés en faveur de la Banque, en compensation des montants dus incluant les soldes des prêts, les intérêts à recevoir et les frais déboursés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative.

La Banque a établi un programme actif de ventes selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai ne dépassant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés aux placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des experts-évaluateurs indépendants.

(h) **Placements en immobilier**

Les placements en immobilier, présentés au poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont constitués de terrains et d'immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées. Ils sont gardés à leur juste valeur estimée par des évaluateurs indépendants et ne sont pas amortis, conformément à IAS 40.

Ces placements en immobilier doivent être présentés à juste valeur et, pour ce faire, la législation haïtienne en vigueur exige trois évaluations de chaque bien par des experts-évaluateurs indépendants. Quoique certains des placements en immobilier présentent des plus-values, la Direction de la Banque questionne certaines de ces plus-values importantes et désire procéder à des analyses additionnelles. Cette situation résulte en une restriction dans le rapport des vérificateurs indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans les justes valeurs des placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats.

Certains des immeubles sont loués à des organismes de l'État et à des entreprises commerciales. Les revenus de loyers, lorsque perçus, et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état des résultats.

(À suivre)

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(i) Lotissements immobiliers

Les lotissements immobiliers, présentés dans le poste Biens Immobiliers Hors Exploitation, sont comptabilisés au coût et représentent les coûts de certains terrains repris par la Banque et sur lesquels des lotissements immobiliers sont prévus. La valeur aux livres de ces lotissements est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente estimé dans le cours normal des activités.

(j) Réserve générale pour bien immobiliers hors exploitation

La réserve générale pour Biens Immobiliers Hors Exploitation établie par la Direction est inscrite à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH en fonction de la nouvelle Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées ainsi:

- à partir de 2014, 30% de la juste valeur estimative des biens recus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation;
- la provision annuelle de 20% de la valeur inscrite du bien, sur les biens adjugés ou recus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans. Cette addition au niveau de la réserve ne sera considérée qu'à partir du 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no 1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 quant à l'application de l'article 189 de la nouvelle Loi bancaire.

Ces réserves ne sont pas sujettes à distribution et ne sont pas considérés dans le calcul des fonds propres réglementaires.

(k) Achalandage

L'achalandage représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur des éléments d'actif et de passif nets acquis. Cet actif intangible n'est pas amorti en accord avec IFRS 3. L'achalandage doit subir un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins les pertes de valeur encourues. Les pertes de valeur comptabilisées ne peuvent pas être renversées. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers.

(l) Acceptations et lettres de crédit

La responsabilité éventuelle de la Banque au titre d'engagements par acceptations bancaires et de lettres de crédit est comptabilisée comme un élément de passif au bilan.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(l) Acceptations et lettres de crédit (suite)

En contrepartie, le recours de la Banque contre le client dans le cas où elle serait tenue d'honorer ces engagements est comptabilisé comme un élément d'actif équivalent.

(m) Dépôts et emprunts

Les dépôts et emprunts sont comptabilisés au coût. Leur juste valeur est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché.

(n) Réserves des banques locales

Les réserves des banques locales représentent les dépôts effectués par les succursales des banques commerciales dans les villes de provinces à titre de réserve obligatoire maintenue par la BNC pour le compte de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts. La juste valeur de ces dépôts est assimilable à la valeur aux livres puisqu'il s'agit de dépôts à très court terme.

(o) Exonération d'impôts et de taxes

Conformément à la loi du 17 août 1979 amendée par le Décret du 23 novembre 2005, la Banque est exonérée du paiement des droits et taxes de l'État à l'occasion de toutes opérations qui lui sont propres.

(p) Versement au Trésor Public

Conformément à la loi du 17 août 1979 et du Décret du 23 novembre 2005, le revenu net réalisé par la Banque sera versé au Trésor Public jusqu'à concurrence de 25%, et le solde sera affecté à la constitution de la réserve légale de 10% et d'autres réserves spéciales destinées aux fins d'investissement, de placement, d'expansion et autres, à fixer par le Conseil d'Administration. La réserve légale doit être constituée jusqu'à ce qu'elle atteigne 50% de la dotation de capital.

En 2014 et 2013, suite à une entente avec le Ministère de l'Économie et des Finances, un montant de G60 millions à titre de montant dû au Trésor Public a été viré aux montants à verser au Trésor Public.

En 2015, le montant à verser au Trésor Public n'est pas encore déterminé.

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(q) Régime de retraite et fonds de prime en administration

Depuis 2012, la BNC est engagée dans un processus visant à mettre en place un nouveau régime de retraite. L'ex-régime de retraite contributif à prestations déterminées était de type de fin de carrière et prévoyait le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires. Les modalités du nouveau régime de retraite ne sont pas encore établies. Entretemps, les contributions employeur/employés continuent comme auparavant.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite résultant en des primes de service et des primes de séparation.

Aucune étude actuarielle de l'ex-régime de retraite ni du fonds de prime en administration ne sont disponibles. Les charges sont comptabilisées sur une base estimative et non sur la base des obligations actuarielles. Les surplus ou le passif actuariel ainsi que l'amortissement y relatif ne sont pas déterminés

Les Normes Internationales d'Information Financière requièrent que la Banque effectue à la fin de chaque exercice une évaluation actuarielle. Par conséquent, les informations présentées aux notes **18, 21 et 22** ne sont pas conformes aux exigences de ces normes.

(r) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu net de l'exercice est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% de la dotation du capital.

(s) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles incluant les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les IFRS, telles que reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(t) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les bons BRH, les bons et obligations du Trésor, les prêts et les placements locaux et étrangers, ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts et les emprunts.

(À suivre)

(3) **PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)**

(t) **Intérêts (suite)**

Cependant, lorsque les intérêts à recevoir excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, l'intérêt couru sur les prêts cesse d'être comptabilisé. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Banque, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours, après cette période le solde dû impayé est provisionné.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice.

(u) **Commissions**

Les commissions qui sont importantes à la détermination des taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

(v) **Réserves statutaires**

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder des réserves obligatoires équivalant, aux 30 septembre 2015 et 2014, à 44% et 37% sur les passifs en gourdes, et à 48% et 40% sur les passifs en monnaies étrangères. À partir de juin 2015, le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières est de 100%. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être constituées à 100% en monnaies étrangères. Cette exigence ne s'applique pas sur les réserves des banques locales.

(w) **Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

À la date de ces états financiers, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2015. Ces normes, modifications et interprétations n'ont pas été prises en considération dans la préparation de ces états financiers, et ne devraient pas dans l'ensemble avoir un impact important au niveau des états financiers.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES

L'activité d'intermédiation financière est associée à de nombreux risques dont la gestion est d'une importance capitale en raison des effets négatifs qu'ils pourraient avoir sur les opérations d'une banque, ses résultats d'exploitation et son patrimoine financier. Les principaux risques sont:

- Le risque de liquidités
- Le risque de crédit
- Le risque de marché portant sur le change et les taux d'intérêts.

Consciente que l'atteinte de ses objectifs financiers passe par une gestion efficace des risques, la Banque Nationale de Crédit applique des politiques de gestion concertée et prudente à l'égard de ces risques. Elle a développé un ensemble de procédures servant de guide et d'orientation aux directions et, elle a mis en place un système de contrôle conforme à la pratique dans le secteur bancaire et aux normes réglementaires de la Banque Centrale. La gestion des risques à la BNC est exercée à travers un dispositif de contrôle interne qui permet au Conseil d'Administration de s'assurer d'une maîtrise des activités de la Banque à tous les niveaux. Outre la structure opérationnelle hiérarchisée, le dispositif de contrôle comprend aussi les comités spécialisés qui analysent les risques, supervisent les activités des directions et définissent les grandes lignes opérationnelles. Parmi ces comités, il y a le Comité de Direction, le Comité de Trésorerie, le Comité de Crédit et le Comité d'Audit.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BNC est comme suit:

(A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

Le risque de liquidités est le risque que la Banque ne dispose pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour faire face à tous ses engagements de sorties de fonds, que ceux-ci soient inscrits au bilan ou non. Une gestion efficace des liquidités est essentielle pour maintenir la confiance du marché et protéger le capital de la Banque.

Pour gérer ce risque, la BNC assure une surveillance quotidienne des liquidités. Elle met en œuvre une politique prudente de gestion des liquidités qui lui permet d'être en mesure de remplir en tout temps ses engagements exigeant des sorties de fonds. Elle porte une attention particulière aux échéances de dépôts et de prêts, ainsi qu'aux disponibilités et aux exigibilités de fonds, tout en respectant les exigences qui s'appliquent à elle. Le comité de Trésorerie de la BNC se réunit chaque semaine et assure une surveillance quotidienne de ses besoins opérationnels.

La BNC respecte en général les normes prudentielles de la BRH en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3.

(À suivre)

(4) **GESTION DES RISQUES (SUITE)**

(A) **RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)**

Les termes d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

2015

(En milliers de gourdes)	Courants	0 - 3 mois	3 mois -		Total
			1 an	Plus d'un an	
Dépôts: (note 15)					
Dépôts à vue	G 20,896,096	-	-	-	20,896,096
Dépôts d'épargne	11,101,416	-	-	-	11,101,416
Dépôts à terme	97,195	4,192,302	834,797	-	5,124,294
Total-dépôts	32,094,707	4,192,302	834,797	-	37,121,806
Obligations BRH (note 16)	-	-	-	775,000	775,000
Emprunt (note 8)	-	1,441,315	-	-	1,441,315
Réserves des banques locales (note 17)	324,329	-	-	-	324,329
Acceptations	-	156,425	-	-	156,425
Autres éléments de passif (note 18)	467,661	275,483	653,787	2,733,582	4,130,513
	791,990	1,873,223	653,787	3,508,582	6,827,582
Total	G 32,886,697	6,065,525	1,488,584	3,508,582	43,949,388

2014

(En milliers de gourdes)	Courants	0 - 3 mois	3 mois -		Total
			1 an	Plus d'un an	
Dépôts: (note 15)					
Dépôts à vue	G 22,143,157	-	-	-	22,143,157
Dépôts d'épargne	9,774,712	-	-	-	9,774,712
Dépôts à terme	89,326	2,732,783	1,213,452	-	4,035,561
Total-dépôts	32,007,195	2,732,783	1,213,452	-	35,953,430
Obligations BRH (note 16)	-	-	-	775,000	775,000
Emprunt (note 8)	-	1,324,651	-	-	1,324,651
Réserves des banques locales (note 17)	163,926	-	-	-	163,926
Acceptations	-	136,673	-	-	136,673
Autres éléments de passif (note 18)	559,198	23,162	373,960	2,347,057	3,303,377
	723,124	1,484,486	373,960	3,122,057	5,703,627
Total	G 32,730,319	4,217,269	1,587,412	3,122,057	41,657,057

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières et/ou contractuelles à l'endroit de la Banque.

Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que par la Réserve Fédérale des États-Unis ou par certains autres organismes internationaux, dans les territoires où la Banque détient certains actifs, ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque concerne les principaux actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Liquidités (note 5) :		
Dépôts à la BRH	G 10,765,059	11,369,007
Dépôts à des banques étrangères	1,669,009	1,386,533
Effets de compensation	<u>239,643</u>	<u>146,019</u>
	<u>12,673,711</u>	<u>12,901,559</u>
Placements:		
Bons BRH, Bons et obligations du Trésor net (note 6)	6,742,182	7,012,889
Placements locaux (note 7)	444,754	626,476
Placements à l'étranger (note 8)	6,025,729	4,749,086
Intérêts à recevoir sur placements	<u>22,349</u>	<u>20,467</u>
	<u>13,235,014</u>	<u>12,408,918</u>
Crédit:		
Prêts, net (note 10)	9,857,630	11,222,442
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	156,425	136,673
Intérêts à recevoir sur prêts	<u>76,028</u>	<u>54,523</u>
	<u>10,090,083</u>	<u>11,413,638</u>
Autres éléments d'actif (note 14):		
Montant à recevoir de la PNH	-	180,361
	-	180,361
	G 35,998,808	36,904,476

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(i) Liquidités

Les liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2015 et 2014, 85 % et 88 % des liquidités sont gardées à la Banque Centrale en couverture de réserves. Dans l'ensemble, la Direction juge que le risque de crédit associé aux liquidités est nul.

(ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre. Pour gérer ce risque, la Banque investit dans des instruments dont elle maîtrise les mécanismes opérationnels et financiers, avec un rendement proportionnel aux risques.

La Direction considère les Bons BRH qui représentent 32 % et 19 % des placements aux 30 septembre 2015 et 2014 comme des instruments financiers non à risque. L'échéance de ces bons n'excède pas 91 jours et la Direction est confiante que la Banque de la République d'Haïti pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère les Bons du Trésor qui représentent 10 % et 31 % des placements aux 30 septembre 2015 et 2014 comme des instruments financiers à risque modéré et la Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère les Obligations du Trésor qui représentent 9 % et 7 % des placements aux 30 septembre 2015 et 2014 comme des instruments financiers à risque modéré et la Direction est confiante que le Trésor Haïtien pourra honorer ses engagements dans les délais.

La Direction considère comme modéré le risque sur les placements locaux en titres de participation et en obligations. Elle demande régulièrement des informations financières afin d'en assurer une valorisation adéquate. Par ailleurs, elle considère comme faible le risque sur les placements interbancaires.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les placements à l'étranger sont principalement composés de dépôts à terme (58 % et 47 %) et d'obligations d'agences gouvernementales (39 % et 46 %), soit 97 % et 93 % de ces placements. La Direction considère comme faible le risque de crédit sur les dépôts à terme et sur les obligations d'agences gouvernementales. La Direction considère comme modéré le risque de crédit sur les autres placements à l'étranger.

(À suivre)

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(iii) Crédit

Les politiques établies par la Banque l'assurent d'une gestion adéquate de ce risque; ainsi:

- Les nouveaux prêts sont analysés, approuvés par le Comité de Crédit et adéquatement documentés.
- L'Administration du Crédit s'assure de la mise en place des garanties exigées avant tout décaissement.
- Le portefeuille de prêts est géré par un système informatique et fait l'objet de suivi rigoureux et systématique par la Direction du Crédit et le Comité de Crédit.
- Les clients délinquants sont poursuivis par la Direction du Crédit, l'Unité de Recouvrement, le Bureau du Contentieux et enfin, par les conseillers juridiques externes.
- Des provisions et une réserve générale sont constituées en couverture des prêts non productifs. Elles représentent 121 % et 46 % des prêts non productifs aux 30 septembre 2015 et 2014.
- La Banque se soumet en général au respect des normes réglementaires de la Banque Centrale concernant la classification des prêts et l'établissement de provisions pour pertes sur prêts (Circulaire no. 87) et la limite de 50% du portefeuille de prêts en dollars US par rapport au passif en dollars US (Circulaire no. 97). Toutefois, la Banque n'est pas en conformité à la norme réglementaire concernant la concentration des risques de crédit (Circulaire no. 83.4) qui restreint, en fonction des fonds propres réglementaires, les montants de crédit pouvant être octroyés à un emprunteur, un groupe d'emprunteurs, et aux principaux secteurs de l'économie.

(iv) Autres éléments d'actif

En 2014, la Banque considèrerait comme faible le risque de non-paiement du montant à recevoir de la PNH qui représente le renflouement mensuel des cartes prépayées.

(À suivre)

(4) **GESTION DES RISQUES (SUITE)**

(B) **RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

(iv) **Autres éléments d'actif (suite)**

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque, concernés par ce risque, est comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
<u>Liquidités</u>		
Haïti	G 11,004,702	11,515,026
États-Unis	1,606,756	1,341,966
Angleterre	467	509
Canada	57,894	31,555
Panama	3,892	12,503
	<u>12,673,711</u>	<u>12,901,559</u>
<u>Placements</u>		
Haïti	7,194,129	7,639,365
États-Unis	3,140,818	3,138,495
Panama	2,900,067	1,631,058
	<u>13,235,014</u>	<u>12,408,918</u>
<u>Crédit</u>		
Haïti	<u>10,090,083</u>	<u>11,413,638</u>
<u>Autres éléments d'actif</u>		
Haïti	<u>-</u>	<u>180,361</u>
Total des actifs financiers	G 35,998,808	36,904,476

(C) **RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables lui permettant d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

(i) **Risque de change**

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume de l'actif détenu en devise et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)**

Pour gérer ce risque, la BNC a adopté une politique qui consiste à ne pas prendre en général de position en devises allant au delà de trois jours ouvrables. La circulaire no. 81-4 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser, aux 30 septembre 2015 et 2014, 2% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de change de la Banque, par monnaie, étaient comme suit aux 30 septembre 2015 et 2014:

2015

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités	G 10,306,521	10,327,649	2,159	20,636,329
Bons BRH	4,234,726	-	-	4,234,726
Bons et obligations du Trésor	2,507,456	-	-	2,507,456
Placements	300,000	6,025,729	-	6,325,729
Prêts, net	7,064,366	2,793,264	-	9,857,630
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	156,425	-	156,425
Autres actifs	<u>57,297</u>	<u>41,080</u>	-	<u>98,377</u>
Total des actifs financiers	G 24,470,366	19,344,147	2,159	43,816,672
Dépôts	21,017,033	16,104,773	-	37,121,806
Obligations - BRH	775,000	-	-	775,000
Réserve des banques locales	58,747	265,582	-	324,329
Emprunt	-	1,441,315	-	1,441,315
Acceptations	-	156,425	-	156,425
Autres passifs	<u>2,400,528</u>	<u>1,729,985</u>	-	<u>4,130,513</u>
Total des passifs financiers	24,251,308	19,698,080	-	43,949,388
Actifs (passifs), net	G 219,058	(353,933)	2,159	(132,716)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change respectivement de G4 millions et G37 mille, selon le cas.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)****2014**

(En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars convertis	Euros convertis	Total
Liquidités	G 7,888,983	9,519,405	1,558	17,409,946
Placements et bons BRH	2,319,855	-	-	2,319,855
Bons et obligations du Trésor	4,693,034	-	-	4,693,034
Placements	500,000	4,749,086	-	5,249,086
Prêts, net	7,673,074	3,549,368	-	11,222,442
Engagements de client en contrepartie d'acceptations	-	136,673	-	136,673
Autres actifs	<u>188,289</u>	<u>67,062</u>	<u>-</u>	<u>255,351</u>
Total des actifs financiers	G 23,263,235	18,021,594	1,558	41,286,387
Dépôts	20,489,684	15,463,746	-	35,953,430
Obligations - BRH	775,000	-	-	775,000
Réserve des banques locales	92,715	71,211	-	163,926
Emprunt	-	1,324,651	-	1,324,651
Acceptations	-	136,673	-	136,673
Autres passifs	<u>1,970,104</u>	<u>1,333,273</u>	<u>-</u>	<u>3,303,377</u>
Total des passifs financiers	23,327,503	18,329,554	-	41,657,057
Actifs (passifs), net	G (64,268)	(307,960)	1,558	(370,670)

Pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US et à l'Euro, la position de change en dollars US et Euros convertis résulterait en un gain ou une perte de change de G4 millions et G27 mille, selon le cas.

Les taux de change des différentes devises par rapport à la gourde étaient comme suit:

Aux 30 septembre

	2015	2014
Dollars US	52.1417	45.5577
Euros	58.2475	57.5348

En 2015 et 2014, dans le cadre de mesures de politique monétaire, la BRH a accordé aux banques une prime de 0.25¢ sur chaque dollar vendu. Ces primes sont comptabilisées au gain de change et totalisent respectivement G27.2 millions et G11.3 millions en 2015 et 2014.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)****(ii) Risque de taux d'intérêts**

Ce risque a trait aux incidences éventuelles des fluctuations des taux d'intérêts sur le bénéfice et par conséquent, le capital de la Banque. Il correspond au risque qu'une variation des taux d'intérêts ait un impact négatif sur le revenu net d'intérêts. Le montant du risque est fonction de l'importance et de l'évolution des variations des taux d'intérêts, de même que de l'ampleur et de la structure des échéances des instruments financiers.

Ce risque est adéquatement contrôlé à la BNC, en raison du fait que la majeure partie des actifs et passifs porteurs d'intérêts, comme les prêts et dépôts, sont à taux variables et à court terme, permettant ainsi à la Banque de modifier rapidement ces taux d'intérêts, réduisant ainsi le risque. En ce qui a trait aux actifs du bilan porteurs de taux d'intérêts pour une durée fixe, la Banque s'assure qu'elle possède sous forme de passif, un financement d'une durée équivalente portant des taux d'intérêts inférieurs à ceux des actifs correspondants.

La Banque exerce un suivi rigoureux de trois groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque.
- Les placements locaux.
- Les placements à l'étranger.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercices, la structure des taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers porteurs d'intérêts était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%	2015	%	2014
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	54 %	G 13,212,665	50 %	12,388,451
Passifs financiers	32 %	(5,899,294)	30 %	(4,810,561)
Net		<u>7,313,371</u>		<u>7,577,890</u>
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers (a)	46 %	11,468,278	50 %	12,554,490
Passifs financiers	68 %	(12,542,731)	70 %	(11,099,363)
Net		<u>(1,074,453)</u>		<u>1,455,127</u>
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	100 %	24,680,943	100 %	24,942,941
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	100 %	(18,442,025)	100 %	(15,909,924)
Net		G 6,238,918		9,033,017

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

(C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

(ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

- (a) Les actifs financiers incluent, entre autres, le portefeuille de prêts, net de la provision pour pertes sur prêts.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, la majeure partie des actifs financiers et 100% des passifs financiers à taux d'intérêts fixes viennent à échéance en moins d'un an, minimisant ainsi le risque de taux d'intérêts. Toutefois, dû à l'importance des actifs financiers par rapport aux passifs financiers à taux d'intérêts fixes, la hausse ou la baisse des taux d'intérêts viendra augmenter ou réduire la marge nette d'intérêts.

(D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres comprennent la dotation de capital, les réserves établies et les bénéfices non répartis. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à l'État Haïtien un rendement satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assumer son développement futur.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire 88) en matière de fonds propres réglementaires. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- **Ratio actif/fonds propres** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.
- **Ratio fonds propres/actifs à risque** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan, pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent, Catégorie 1, attribuable à l'État Haïtien nonobstant la réserve générale pour pertes sur prêts, et le capital de Catégorie 2, composé essentiellement de dettes subordonnées.

Au 30 septembre, la Banque présente les ratios suivants:

	2015	2014
Ratio actif / fonds propres	17	19
Ratio fonds propres / actifs à risque	25.2%	20.8%

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Encaisse	G 7,962,618	4,508,387
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 24)	10,765,059	11,369,007
Dépôts à des banques étrangères	1,669,009	1,386,533
Effets de compensation	<u>239,643</u>	<u>146,019</u>
	G 20,636,329	17,409,946

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires qui doivent être maintenues par la BNC sur l'ensemble du passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Aux 30 septembre, les dépôts à des banques étrangères sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Dépôts portant intérêts	G 1,610,648	1,332,048
Dépôts sans intérêts	<u>58,361</u>	<u>54,485</u>
	G 1,669,009	1,386,533

Les taux sur les dépôts à des banques étrangères portant intérêts ont été en moyenne de 0.01% à 0.30% en 2015 et 2014.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les dépôts à des banques étrangères incluent des dépôts totalisant respectivement G156.4 millions et G136.6 millions (US\$3.0 millions) bloqués en tant que garanties sur lettres de crédit.

Aux 30 septembre, la répartition des liquidités par devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Liquidités en gourdes	G 10,306,521	7,888,983
Liquidités en dollars US	10,327,649	9,519,405
Liquidités en euros	<u>2,159</u>	<u>1,558</u>
	G 20,636,329	17,409,946

(À suivre)

(6) BONS BRH, BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR

Aux 30 septembre, les bons BRH se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
<u>BONS BRH</u>		
Valeur nominale	G 4,275,000	2,334,000
Intérêts non gagnés	<u>(40,274)</u>	<u>(14,145)</u>
Bons BRH, net	G <u>4,234,726</u>	<u>2,319,855</u>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>10.0% et 16.7%</i>	<i>2.9% et 5.0%</i>
<i>Échéance</i>	<i>Oct. à nov. 2015</i>	<i>Oct. à déc. 2014</i>

Les bons BRH ont des échéances de 7 et 91 jours en 2015 et 2014.

Aux 30 septembre, les bons et obligations du Trésor se présentent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
<u>BONS DU TRÉSOR</u>		
Valeur nominale	G 1,400,000	3,875,000
Intérêts non gagnés	<u>(58,919)</u>	<u>(87,852)</u>
Bons du Trésor, net	G <u>1,341,081</u>	<u>3,787,148</u>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>9.0%</i>	<i>5.5% à 7.0%</i>
<i>Échéance</i>	<i>Mars 2016</i>	<i>Oct. 2014 à mars 2015</i>
<u>OBLIGATIONS DU TRÉSOR</u>		
Valeur nominale (a)	G <u>724,709</u>	<u>905,886</u>
<i>Taux</i>	<i>7.0%</i>	<i>7.0%</i>
<i>Échéance</i>	<i>2016 à 2019</i>	<i>2015 à 2019</i>
Valeur nominale (b)	G <u>441,666</u>	<u>-</u>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>6.0%</i>	<i>-</i>
<i>Échéance</i>	<i>2016 à 2020</i>	<i>-</i>
Total bons et obligations de Trésor	2,507,456	4,693,034
Total, net (note 24)	G 6,742,182	7,012,889

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(6) BONS BRH, BONS ET OBLIGATIONS DU TRÉSOR (SUITE)

- (a) Le 15 septembre 2014, des obligations du Trésor ont été émises par le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre de la gestion des finances publiques. Du montant total de l'émission de G5.7 milliards, 50% a été acquis par la Banque Centrale et l'autre 50% fut acquis par les banques commerciales au prorata de leurs réserves obligatoires maintenues à la Banque Centrale en date du 9 septembre 2014, soit G905 millions pour la BNC. Ces obligations sont dématérialisées et portent intérêts au taux de 7% l'an. Elles sont remboursables en 60 versements mensuels égaux à partir du 15 septembre 2014. Les intérêts sont reconnus en fonction du calendrier de remboursement convenu entre la Banque Centrale et les banques commerciales. Ce calendrier prévoit que chaque versement soit accompagné d'intérêts calculés à 7% en fonction de sa date d'échéance. Par conséquent, les revenus d'intérêts reconnus seront en croissance d'un exercice à l'autre. Les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totaliseront G181 millions dont G17 millions et 40 mille ont été reconnus en 2015 et 2014.

Ces obligations du Trésor font partie du calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble de son passif, en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la banque Centrale.

- (b) Ces obligations du Trésor ont été émises le 4 mars 2015 dans le cadre du protocole d'accord signé le 30 janvier 2015, par le Ministère de l'Économie des Finances, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle Continue, et de la Banque de la République d'Haïti. Ce protocole concerne l'émission d'obligations du trésor destinées à financer le secteur éducatif dont G500 millions ont été attribués à la BNC. Ces obligations sont dématérialisées et portent intérêts au taux de 6% l'an sur une base dégressive. Elles sont remboursables sur 60 versements mensuels égaux à partir du 30 mars 2015 en fonction du calendrier de remboursement convenu avec la Banque Centrale. Les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totaliseront G76 millions dont G16 millions ont été reconnus en 2015.

Ces obligations sont déduites du passif sujet aux réserves obligatoires.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

7) PLACEMENTS LOCAUX

Aux 30 septembre, les placements locaux sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
<u>OBLIGATIONS</u>		
Obligations US		
E-Power S.A. au coût de US\$1,276,000 (a)	G 66,541	58,139
Taux d'intérêts	9 %	9 %
Échéance	2019	2019
Obligations US		
Alternative Insurance Company S.A. au coût de US\$1,500,000	G 78,213	68,337
Taux d'intérêts	7.5%	7.5 %
Échéance	2017	2017
<u>PLACEMENTS INTERBANCAIRES À DES BANQUES</u>		
<u>LOCALES EN GOURDES</u>		
Solde	G 300,000	500,000
Taux d'intérêts	11.0%	6.0%
Échéance	Juin 2016	Juin 2016
Total-placements locaux	G 444,754	626,476

(a) Le coût inclut des intérêts capitalisés de US\$ 276 mille en 2012.

La juste valeur des obligations est pratiquement équivalente au coût.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(8) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont en dollars US et sont ainsi constitués:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
<u>Placements avec maturité fixe gardés à échéance (a):</u>		
Coût amorti	G 4,870,936	<u>3,403,235</u>
<u>Placements à maturité fixe détenus pour revente évalués à la juste valeur par le biais de l'état des résultats</u>		
Dépôts à terme	G 634,919	654,347
<i>Échéance</i>	<i>Sept. 2017- fév. 2033</i>	<i>Août 2015- fév. 2033</i>
Bons du trésor-USA	G 41,977	37,280
<i>Échéance</i>	<i>Janv. 2016</i>	<i>Janv. 2016</i>
Obligations d'agences gouvernementales-USA	G 342,936	502,814
<i>Échéance</i>	<i>Fév.2016 - août 2017</i>	<i>Oct. 2014- août 2017</i>
Obligations de sociétés privées	G 134,961	151,410
<i>Échéance</i>	<i>Déc.2016 - août 2017</i>	<i>Fév.2015 - août 2017</i>
	1,154,793	<u>1,345,851</u>
Total	G 6,025,729	4,749,086

Aux 30 septembre 2015 et 2014, G 1.9 milliard et G1.8 milliard (US\$ 38.1 millions et US\$ 39.7 millions) des placements gardés à échéance et l'intégralité des placements détenus pour revente sont gérés par deux gestionnaires de portefeuille de haute réputation, localisés aux États Unis d'Amérique. La Direction a développé avec chaque gestionnaire une stratégie permettant de classer les placements en différents niveaux de risques tout en assurant une prudente diversification. Les rendements moyens en 2015 et 2014 furent respectivement de 1.63% et 1.60%.

(À suivre)

(8) **PLACEMENTS À L'ÉTRANGER (SUITE)**

(a) Les placements gardés à échéance sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Obligations d'agences gouvernementales USA (i):		
Coût	G 1,989,292	1,808,715
<i>Juste valeur</i>	<i>G 1,948,941</i>	<i>1,696,022</i>
<i>Taux d'intérêts nominal</i>	<i>0.49%</i>	<i>0.31%</i>
<i>Moins-value</i>	<i>G (40,351)</i>	<i>(112,693)</i>
<i>Échéance</i>	<i>Sept. 2022 à janv. 2033</i>	<i>Sept. 2017 à janv. 2033</i>
Dépôts à terme en dollars US en une banque étrangère:		
Coût (équivalent à la juste valeur)	G 2,881,644	1,594,520
	<i>0.72% à</i>	
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>0.82%</i>	<i>0.90%</i>
<i>Échéance</i>	<i>Déc. 2015</i>	<i>Nov. 2014</i>
Coût total des placements	G 4,870,936	3,403,235
Juste valeur totale des placements	G 4,830,585	3,290,542
Moins-value sur placements gardés à échéance	G (40,351)	(112,693)

- (i) En vue d'obtenir un emprunt d'un des gestionnaires de portefeuille, la Banque a donné en pension des obligations d'agences gouvernementales. Ainsi, :
- En 2015, les obligations d'agences gouvernementales données en pension s'élevaient à US\$37.3 millions (valeur nominale de US\$38.1 millions). En contrepartie, au 30 septembre 2015, l'emprunt s'élevait à US\$27.6 millions, (équivalent à G1,441 million), échéant le 24 novembre 2015, renouvelable, et portant intérêts au taux de 0.49%.
 - En 2014, les obligations d'agences gouvernementales données en pension s'élevaient à US\$37.2 millions (valeur nominale de US\$39.7 millions). En contrepartie, au 30 septembre 2014, l'emprunt s'élevait à US\$29.1 millions (équivalent à G1,325 millions), échéant le 26 novembre 2014, renouvelable, et portant intérêts au taux de 0.31%.

(À suivre)

(9) TITRES DE PARTICIPATION

Aux 30 septembre, les titres de participation locaux et à l'étranger sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
<u>LOCAUX</u>		
Sociétés apparentées:		
Titres de participation – Société de Construction d'Immeubles et d'Ouvrages Publics S.A. (SCIOP S.A.)	G 74,068	74,068
Provision pour perte de valeur (notes 20 et 24)	(15,068)	(15,068)
	G 59,000	59,000
<i>Nombre d'actions ordinaires:</i>		
<i>Classe A</i>	50	50
<i>Classe B</i>	1,157	1,157
<i>Pourcentage de participation</i>	5.0 %	6.5 %
Titres de participation – Digital Satellite System S.A.	G 63,047	63,047
Provision pour perte de valeur (notes 20 et 24)	(54,000)	-
	G 9,047	63,047
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>		
<i>Pourcentage de participation</i>	26,380	26,380
	7.7 %	7.7 %
Titres de participation – Alternative Insurance Company S.A.	G 41,730	41,730
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>	250	250
<i>Pourcentage de participation</i>	6.25 %	6.25 %
Total- sociétés apparentées (note 24)	G 109,777	163,777
<u>Autres:</u>		
Titres de participation – Port Lafito S.A. (a)	G 65,992	65,992
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>	65,992	65,992
<i>Pourcentage de participation</i>	4.96%	4.96%
Titres de participation – Société Village Châteaublond S.A.	G 500	500
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>	50	50
<i>Pourcentage de participation</i>	10.00%	10.00%
Titres de participation- Haïtel	G 9,300	9,300
Provision pour perte de valeur	(9,299)	(9,299)
	G 1	1
Total - autres	G 66,493	66,493
<u>À L'ETRANGER</u>		
Titres de participation Bladex (b)	G 16,071	16,071
Total	G 192,341	246,341

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(9) TITRES DE PARTICIPATION (SUITE)

Aucune des participations ci-dessus n'excède 20% du capital-actions des sociétés émettrices ni ne confère à la BNC des droits de vote supérieurs à 20%.

- (a) Selon le contrat de prise de participation en date de septembre 2013, la BNC jouira de la pleine propriété des actions pendant une durée n'excédant pas cinq ans à compter de leur émission. Au terme de cette période, la BNC s'engage à vendre au groupe majoritaire la totalité des actions présentement souscrites moyennant un prix calculé au prorata de la valeur d'expertise des éléments identifiables de l'actif net ou de la valeur marchande théorique de ces actions, selon la plus élevée des deux.

(b) Banco Latino Americano de Exportaciones (Bladex)

	2015	2014
Nombre d'actions ordinaires	58,947	58,947
Coût par action ordinaire	US\$ 6.67	6.67

(10) PRÊTS

Aux 30 septembre, les prêts octroyés localement sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Prêts aux entreprises (a)	G 2,994,642	2,583,867
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien (b)	1,636,081	2,811,509
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien:		
Agents de la fonction publique (c)	2,807,328	3,082,115
Parlementaires (d)	1,152	874
Avances en comptes courants	859,339	978,567
Cartes de crédit	123,638	129,859
Prêts aux particuliers	882,549	937,818
Prêts et avances aux employés	203,187	192,156
Prêts gérés-régime de retraite (note 18)	1,243	1,290
Prêts restructurés (e)	356,878	11,789
	9,866,037	10,729,844
Prêts non productifs (f)	386,845	800,514
Total-Prêts	G 10,252,882	11,530,358

- (a) En 2015 et 2014 les prêts aux entreprises incluent quatre prêts en dollars US à quatre sociétés apparentées totalisant G799 millions et 822 millions aux taux de 5.0% à 11.0% et 5.0% à 7.0% (note 24).

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(10) PRÊTS (SUITE)

- (b) En 2015 et 2014, ces prêts garantis par l'État Haïtien sont à des entreprises d'État et une société haïtienne privée. Pour la société haïtienne privée, les garanties sont des lettres de crédit de la BRH et des dépôts (**note 18 a**).

En 2015 et 2014, les soldes des prêts à des entreprises d'État totalisent respectivement G1.5 milliard et G2.3 milliards (**note 24**).

- (c) Les prêts aux agents de la fonction publique, garantis par l'État Haïtien, représentent des prêts octroyés dans le cadre d'un programme de crédit au bénéfice des agents de la fonction publique. Suite à l'avenant no. 4 en date du 4 décembre 2012, ce programme auquel participe aussi la Banque Populaire Haïtienne totalise G3.0 milliards dont la quote-part de la Banque Nationale de Crédit s'élève à G2.3 milliards. Aux 30 septembre 2015 et 2014, les portefeuilles de prêts des agents de la Fonction Publique accusent un dépassement de G 500 millions et G800 millions respectivement par rapport au montant prévu pour le programme dans le protocole d'accord. Les prêts individuels octroyés ne peuvent excéder G500 milles. L'État Haïtien a effectué des dépôts de garantie (**note 18 b**) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, selon les besoins. La Direction est confiante que la garantie de l'État Haïtien s'applique sur l'ensemble du portefeuille de prêts en circulation.
- (d) Les prêts accordés aux parlementaires de la 48^{ième} Législature sont aussi garantis à 100% par l'État Haïtien et ne peuvent pas excéder G750,000 pour les Députés et G900,000 pour les Sénateurs. L'enveloppe du programme totalise G67.5 millions. Dans le cadre de ce programme, l'État Haïtien, a effectué un dépôt de garantie (**note 18 b**) et s'est engagé à effectuer des dépôts supplémentaires, suivant les termes de l'accord.
- (e) En 2015, suite aux dispositions prises par la BRH dans le cadre de la restructuration des prêts du secteur hôtelier, dans la circulaire 9, un prêt à une société apparentée, SCIO P S.A, pour G344 millions a été reclassé au comme un prêt restructuré. Les conditions de ce prêt ont été revues en conséquence.
- (f) En 2014, les prêts non productifs incluaient des prêts à deux sociétés apparentées pour G340 millions et G274 millions. Au 30 septembre 2014, la provision pour le prêt de G340 millions s'élevait à G135 millions. Quant au prêt de G274 millions, il était classé non productif étant donné un délai indu encouru dans les négociations en cours sur les modalités de remboursement; aucune provision n'était requise pour ce prêt. En 2015, tel que mentionné ci-dessus, le prêt de G340 millions a été reclassé comme restructuré, la provision a été réduite de G135 millions à G9 millions, et celui de G274 millions a été soldé.

La provision pour pertes de valeur sur prêts a enregistré les mouvements suivants:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	307,916	205,535
Provision de l'exercice		75,132	97,784
Radiations (a)		(15,178)	(602)
Effet de change		27,382	5,199
	G	395,252	307,916

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(10) PRÊTS (SUITE)

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Provision pour pertes de valeur sur prêts	G	395,252	307,916
Réserve générale pour pertes sur prêts		<u>74,200</u>	<u>62,200</u>
	G	469,452	370,116

L'allocation des prêts en gourdes et en dollars US est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Prêts en gourdes	G	7,236,459	7,799,390
Prêts en dollars US		<u>3,016,423</u>	<u>3,730,968</u>
	G	10,252,882	11,530,358

Au 30 septembre 2015, l'âge des créances était comme suit:

(En milliers de gourdes)		Courant 1-		
		30 jours	31 - 89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>				
Avances en comptes courants	G	665,666	193,673	859,339
Cartes de crédit		105,336	18,302	123,638
Autres catégories de prêts		<u>7,650,260</u>	<u>1,232,800</u>	<u>8,883,060</u>
	G	8,421,262	1,444,775	9,866,037
%		85 %	15 %	100 %

(En milliers de gourdes)		90 - 180 jours	181 - 360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>					
Avances en comptes courants	G	2,607	18,031	226	20,864
Cartes de crédit		5,563	-	17,234	22,797
Autres catégories de prêts		<u>145,470</u>	<u>110,043</u>	<u>87,671</u>	<u>343,184</u>
	G	153,640	128,074	105,131	386,845
%		40 %	33 %	27 %	100 %

(À suivre)

(10) **PRÊTS (SUITE)**

Au 30 septembre 2014, l'âge des créances était comme suit:

(En milliers de gourdes)	Courant 1-		Total
	30 jours	31 - 89 jours	
Prêts courants			
Avances en comptes courants	G 953,945	24,622	978,567
Cartes de crédit	120,375	9,484	129,859
Autres catégories de prêts	9,029,038	592,380	9,621,418
	G 10,103,358	626,486	10,729,844
%	94 %	6 %	100 %

(En milliers de gourdes)	90 - 180	181 - 360	Plus de 360	Total
	jours	jours	jours	
Prêts non productifs				
Avances en comptes courants	G 280,147	17,100	54	297,301
Cartes de crédit	5,399	-	17,014	22,413
Autres catégories de prêts	45,703	353,918	81,179	480,800
	G 331,249	371,018	98,247	800,514
%	41 %	46 %	13 %	100 %

Au 30 septembre 2015, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)	Garanties		Nantissements	Total
	de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	en espèces (note 15)	
Prêts courants	G 3,924,610	2,417,600	598,345	6,940,555
Prêts non productifs	-	530,432	1,784,360	2,314,792
	G 3,924,610	2,948,032	2,382,705	9,255,347
%	42 %	32 %	26 %	100 %

Au 30 septembre 2014, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

(En milliers de gourdes)	Garanties		Nantissements	Total
	de l'État Haïtien	Garanties hypothécaires	en espèces (note 15)	
Prêts courants	G 5,974,600	2,102,219	868	8,077,687
Prêts non productifs	-	402,605	2,541,824	2,944,429
	G 5,974,600	2,504,824	2,542,692	11,022,116
%	54 %	23 %	23 %	100 %

(À suivre)

(10) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les garanties de l'État Haïtien incluent:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Prêts aux agents de la fonction publique et Parlementaires	G	2,808,480	3,082,989
Prêt à une entreprise d'État		94,153	2,000,000
Dépôts recus pour un prêt et des crédits documentaires		<u>1,021,977</u>	<u>892,450</u>
	G	3,924,610	5,975,439

Le rendement moyen du portefeuille de prêts productifs est comme suit:

	2015	2014
Prêts aux entreprises:		
En gourdes	9 %	7 %
En dollars US	11 %	7 %
Prêts aux entreprises, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	4 %	5 %
En dollars US	4 %	8 %
Prêts aux particuliers, garantis par l'État Haïtien		
En gourdes	9 %	10 %
Avances en comptes courants:		
En gourdes	9 %	8 %
En dollars US	9 %	7 %
Cartes de crédit	28 %	30 %
Prêts et avances aux employés	5 %	6 %
Prêts restructurés	4 %	11 %
Autres prêts en gourdes	10 %	12 %
Autres prêts en dollars US	14 %	9 %

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les membres du Conseil d'Administration ont des prêts productifs totalisant G33.0 et G30.2 millions respectivement. Ces prêts ont été octroyés aux taux accordés aux employés de la Banque, conformément aux procédures en vigueur.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les intérêts non comptabilisés sur les prêts non productifs totalisent environ G59 millions et G68 millions.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(11) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations, au coût, ont ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)

Immobilisations au coût	Solde au 30/9/14	Acquisitions (note 2)	Dispositions	Transferts	Solde au 30/9/15
Terrains	G 65,426	9,464	-	-	74,890
Terrains et immeubles (a)	329,498	97,807	-	21,440	448,745
Équipements informatiques	100,150	15,313	(18,658)	5,552	102,357
Matériel et mobilier	98,546	19,472	(5,147)	95	112,966
Matériel roulant	40,631	14,291	(2,197)	-	52,725
Matériel énergétique	52,256	17,863	(1,990)	1,320	69,449
Matériel de communication	10,119	17,673	(133)	-	27,659
Matériel de climatisation	14,199	4,377	(1,160)	2,079	19,495
Matériel de sécurité	6,991	1,943	-	-	8,934
Améliorations locatives	26,001	16,838	(1,242)	3,972	45,569
Investissements en cours (c)	<u>89,216</u>	<u>164,670</u>	<u>-</u>	<u>(34,458)</u>	<u>219,428</u>
G	833,033	379,711	(30,527)	-	1,182,217

- a) l'auxiliaire des immobilisations de la Banque ne présente pas séparément les coûts des terrains et des immeubles pour les acquisitions remontant à plusieurs années.
- b) les acquisitions incluent G49.5 millions provenant des placements en immobilier (note 12 b).
- c) les investissements en cours incluent G135 millions pour des constructions et aménagements de succursales et G65 millions en matériels et équipements.

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

(En milliers de gourdes)

Amortissement cumulé	Solde au 30/9/14	Amortissement	Dispositions	Solde au 30/9/15
Immeubles	G 57,643	10,105	-	67,748
Équipements informatiques	37,765	22,672	(18,660)	41,777
Matériel et mobilier	37,533	14,053	(5,147)	46,439
Matériel roulant	22,272	9,894	(2,197)	29,969
Matériel énergétique	14,441	10,735	(1,989)	23,187
Matériel de communication	7,328	2,981	(133)	10,176
Matériel de climatisation	4,904	2,352	(1,160)	6,096
Matériel de sécurité	2,062	1,618	-	3,680
Améliorations locatives	<u>9,345</u>	<u>4,852</u>	<u>(1,241)</u>	<u>12,956</u>
G	193,293	79,262	(30,527)	242,028
G	639,740	-	-	940,189

(12) **BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION**

Aux 30 septembre, les biens immobiliers hors exploitation comprennent:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Propriétés détenues pour revente (a)	G	72,570	72,570
Placements en immobilier (b)		491,947	527,965
Lotissements immobiliers		93,000	93,000
	G	657,517	693,535

- (a) Aux 30 septembre 2015 et 2014, des contrats de vente sont en place pour les propriétés détenues pour revente et des dépôts sont recus en garanties (note 18).

Les propriétés détenues pour revente ont ainsi fluctué au cours des exercices:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	72,570	52,785
Biens adjugés en faveur de la banque durant l'exercice		-	63,346
Virement aux placements en immobilier		-	(41,375)
Ventes durant l'exercice (i)		-	(2,186)
Solde à la fin de l'exercice	G	72,570	72,570

- (i) En 2014, les ventes de propriétés détenues pour revente ont généré des gains de G548 mille (note 20).
- (b) Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice.

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	527,965	486,590
Virement de propriétés détenues pour revente		-	41,375
Virement aux immobilisations (note 11)		(49,511)	-
Bien adjugés		10,955	-
Aménagements		2,538	-
Solde à la fin de l'exercice	G	491,947	527,965

Les revenus de loyers provenant des placements en immobilier totalisent G1.7 million en 2015 et G 2.3 millions en 2014 (notes 20 et 24).

(À suivre)

(12) BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION (SUITE)

Réserve générale pour biens immobiliers hors exploitation

Tel que décrit à la **note 3 (j)**, la réserve générale sur biens immobiliers hors exploitation a fluctué comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	12,000	12,000
Réserve de 30% sur les adjudications de l'exercice		<u>3,287</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	15,287	12,000

Les biens immobiliers hors exploitation, net des réserves, se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Propriétés détenues pour revente	G	72,570	72,570
Réserve de 30% sur les adjudications de l'exercice		<u>(12,000)</u>	<u>(12,000)</u>
Propriétés détenues pour revente, net	G	<u>60,570</u>	<u>60,570</u>
Placements en immobilier	G	491,947	527,965
Réserve de 30%		<u>(3,287)</u>	<u>-</u>
Placements en immobilier, net	G	488,660	527,965

(13) ACHALANDAGE

L'achalandage résulte de la cession des actifs et des passifs de la SOCABANK à la BNC, effective en date du 1er mars 2007. L'achalandage n'a pas subi de perte de valeur en 2015.

(14) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif sont:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Intérêts à recevoir	G	98,377	74,990
Fournitures de bureau		41,856	36,091
Frais payés d'avance		42,002	36,630
Objets d'art		12,503	12,503
Montant à recevoir de la Police Nationale d'Haiti (PNH)			180,361
(note 24) (a)		-	180,361
Autres		<u>11,321</u>	<u>4,244</u>
	G	206,059	344,819

- (a) En 2014, ce montant représentait les avances à la PNH, au taux d'intérêts de 3%, pour le renflouement des cartes de débit émises avant paiement. La PNH rembourse régulièrement le solde.

(15) **DÉPÔTS**

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Dépôts à vue:		
Gourdes	G 9,652,726	10,851,340
Dollars US	<u>11,243,370</u>	<u>11,291,817</u>
	G 20,896,096	22,143,157
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	G 7,351,888	6,598,855
Dollars US	<u>3,749,528</u>	<u>3,175,857</u>
	G 11,101,416	9,774,712
Dépôts à terme:		
Gourdes	G 4,012,419	3,039,489
Dollars US	<u>1,111,875</u>	<u>996,072</u>
	G 5,124,294	4,035,561
Total des dépôts	G 37,121,806	35,953,430
Dépôts en Gourdes	G 21,017,033	20,489,684
Dépôts en Dollars US	<u>16,104,773</u>	<u>15,463,746</u>
Total des dépôts	G 37,121,806	35,953,430

Aux 30 septembre 2015 et 2014, deux organismes autonomes du secteur public et une société anonyme mixte détiennent des dépôts à vue totalisant respectivement en gourdes G2.9 milliards et G4.5 milliards, et en dollars US, G4.7 milliards (**note 24**), portant des taux d'intérêts au jour le jour de 0.11%.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les dépôts à vue des membres du Conseil d'Administration totalisent G13.9 et G16.9 millions respectivement (**note 24**). Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Aux 30 septembre 2015 et 2014, les dépôts à vue des ministères, sociétés et organismes de l'État Haïtien totalisent respectivement G10.3 milliards et G3.5 milliards et ne portent pas d'intérêts (**note 24**).

Aux 30 septembre 2015, les dépôts à terme incluent trois dépôts du Fonds de Pension Civile totalisant G3.1 milliards (**note 24**) portant des taux d'intérêts de 2.50%, 3.75% et 6.25%. Au 30 septembre 2014, ils incluaient trois dépôts du Ministère de l'Économie et des Finances de G1.5 milliard (**note 24**) portant des taux d'intérêts de 2.25%, 2.75% et 4.00%.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(15) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2015	2014
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.18 %	0.10 %
Dollars US	0.10 %	0.10 %
Dépôts à terme:		
Gourdes	2.10 %	1.50 %
Dollars US	0.52 %	0.40 %
Dépôts d'épargne-chèques:		
Gourdes	0.05 %	0.05 %
Dollars US	0.02 %	0.02 %

Aux 30 septembre, les dépôts gardés en nantissement de prêts sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Dépôts en gourdes	G 587,563	603,644
Dépôts en dollars US	<u>1,795,142</u>	<u>1,939,048</u>
Total (note 10)	G 2,382,705	2,542,692

(16) OBLIGATIONS BRH

Aux 30 septembre, les obligations BRH sont en gourdes et se regroupent comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Solde	G 275,000	275,000
<i>Échéance</i>	<i>Sept. 2030</i>	<i>Sept. 2030</i>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>1.0 %</i>	<i>1.0 %</i>
Solde	G 500,000	500,000
<i>Échéance</i>	<i>Nov. 2023</i>	<i>Nov. 2023</i>
<i>Taux d'intérêts</i>	<i>2.0 %</i>	<i>2.0 %</i>
	G 775,000	775,000

(À suivre)

(17) RÉSERVES DES BANQUES LOCALES

La répartition de ces dépôts par devise se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Réserves des banques locales en gourdes	G 58,747	92,715
Réserves des banques locales en dollars US	<u>265,582</u>	<u>71,211</u>
	G 324,329	163,926

Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

(18) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif sont:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Montants reçus en garantie de prêts:		
Dollars US (a)	G 1,552,057	1,098,931
Gourdes (b)	<u>577,828</u>	<u>613,213</u>
	2,129,885	1,712,144
Obligations envers employés et retraités (c)	653,787	301,762
Montants dus aux ministères et entreprises publiques (note 24)	245,326	249,465
Virements et transferts à payer	232,970	50,055
Chèques certifiés et de direction	208,163	214,587
Cartes de débit prépayées	181,961	134,769
Cotisations à verser au régime de retraite	112,722	91,648
Dépôts non sujets à emploi	93,962	81,734
Versements sur prêts aux particuliers garantis par l'État Haïtien	32,643	198,765
Intérêts à payer	27,211	16,602
Banque mobile (e)	14,730	11,387
Dépôts reçus sur propriétés détenues pour revente	13,202	10,231
Dû à la BRH, non porteur d'intérêts (note 24)	3,000	3,000
Fonds en administration – régime de retraite (note 10)	1,243	1,290
Dû au Trésor Public	2,193	60,000
Avance BRH pour prestations aux retraités (d)	-	23,162
Autres	<u>177,515</u>	<u>142,776</u>
	G 4,130,513	3,303,377

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(18) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

- (a) Aux 30 septembre 2015 et 2014, les montants en dollars US reçus en garantie de prêts à une entreprise privée entre incluent respectivement G1.0 milliard (US\$19.6 millions) et G892.4 millions (US\$19.6 millions) représentant les garanties de l'État Haïtien pour un prêt et des crédits documentaires accordés à une société privée (**note 24**). Ces montants ne portent pas d'intérêts.
- (b) Les dépôts reçus en garantie sur les prêts – gourdes sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Dépôts reçus en garantie de l'État Haïtien - gourdes (notes 10 et 24)			
Prêts garantis - agents de la fonction publique	G	498,683	537,349
Prêts garantis - parlementaires		16,875	16,875
Prêts garantis - programme de recapitalisation		<u>45,666</u>	<u>45,666</u>
		561,224	599,890
Autres dépôts reçus en garantie - gourdes		<u>16,604</u>	<u>13,323</u>
	G	577,828	613,213

Le programme de recapitalisation est clos; les prêts y relatifs ont été remboursés ou absorbés par la garantie. Le programme de recapitalisation était venu en aide à des sinistrés d'actes de vandalisme, d'ouragans et d'incendie.

- (c) Aux 30 septembre, les obligations envers les employés et retraités sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite (i)			
	G	318,253	231,046
Provision pour fonds de régime de retraite (ii)		275,300	11,900
Provision pour boni des employés et des retraités		30,169	28,888
Fonds spécial pour employés contractuels (iii)		29,974	29,928
Provision pour rémunération spéciale		<u>91</u>	<u>-</u>
	G	653,787	301,762

- (i) Depuis le 1^{er} août 2009, on accumule dans le fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite, un prélèvement de 2% effectué sur leurs salaires. Chaque exercice, la Banque contribue G18 millions (**note 21**) à ce fonds. De plus, aux 30 septembre 2015 et 2014, le Conseil d'Administration a décidé d'ajouter respectivement G65 et G25 millions (**note 21**) à ce poste en vue d'augmenter cette provision. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière. Les soldes ont ainsi évolué:

(18) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	231,046	187,875
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite (note 21)		18,000	18,000
Dotations additionnelles au fonds de prime en administration (note 21)		65,000	25,000
Cotisation des employés		5,480	4,772
Palements effectués		<u>(1,273)</u>	<u>(4,601)</u>
Solde en fin d'exercice	G	318,253	231,046

- (ii) La provision pour fonds de régime de retraite est déterminée par le Conseil d'Administration. En 2015, une dotation additionnelle de G260 millions, approuvée par le Conseil d'Administration, a été constituée en prévision de la mise en place d'un nouveau régime de retraite (note 22). Les soldes ont ainsi évolué:

(En milliers de gourdes)		2015	2014
Solde au début de l'exercice	G	11,900	8,500
Contribution au régime de retraite (note 21)		<u>263,400</u>	<u>3,400</u>
Solde en fin d'exercice	G	275,300	11,900

- (iii) Le fonds spécial est constitué pour les employés contractuels et ceux qui ne sont pas éligibles au fonds de pension. La Banque et l'employé y participent. En 2015 et 2014, les contributions de la Banque furent de G3.6 et G3.4 millions (note 21). La somme cumulée est remise à l'employé à son départ de l'institution, sans intérêts.
- (d) L'avance BRH pour prestations aux retraités est décrite dans le Protocole d'Accord du 12 juillet 2012. Le montant initial de l'avance fut de G73 millions et a servi à absorber 50% des prestations versées à des retraités de la Banque pour la période d'août 2012 à juillet 2015.
- (e) La Banque mobile est un produit qui permet d'effectuer des transactions à partir d'un téléphone mobile. Aux 30 septembre 2015 et 2014, ce passif est constitué des sommes déposées par les clients en vue de transactions futures.

(À suivre)

(19) DOTATION DE CAPITAL

En vertu du décret du 23 novembre 2005, publié au journal le Moniteur no. 95 du 19 décembre 2005, réorganisant la Banque Nationale de Crédit, le capital autorisé de la Banque avait été fixé à G500 millions constitué du capital antérieur augmenté des bénéfices non répartis.

En date du 1^{er} avril 2013, la Banque a reçu l'approbation du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) pour augmenter le capital autorisé de la Banque à G1.5 milliard de gourdes à partir des bénéfices non répartis.

(20) AUTRES REVENUS ET DÉPENSES

Les dépenses et autres revenus, net sont ventilés comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Provision pour perte de valeur sur titres de participation (note 9)	G (54,000)	(15,068)
Fraudes	(11,477)	-
Gain sur recouvrements de créances radiées	23,922	7,963
Loyers sur biens immobiliers hors exploitation (notes 12 et 24)	1,740	2,305
Plus-value sur propriétés détenues pour revente (note 12)	-	3,096
Gains sur ventes de propriétés détenues pour revente (note 12 a i)	-	548
Autres	(118)	11,959
	G (39,933)	10,803

(21) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Salaires	G 350,025	302,760
Frais de représentation et primes	129,555	90,092
Contributions au régime de retraite (note 18 c)	263,400	3,400
Dotation additionnelle au fonds de prime en administration (note 18 c)	65,000	25,000
Versements aux retraités (a)	60,518	68,212
Contributions au fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite (note 18 c)	18,000	18,000
OFATMA, TMS et ONA	16,005	13,444
Transport	7,801	7,564
Contributions au fonds spécial pour employés contractuels	3,618	3,450
Autres dépenses de personnel	69,018	60,388
Total	G 982,940	592,310

(a) En 2015 et 2014, les versements aux retraités sont les rentes mensuelles qui ne sont pas imputées contre la provision constituée pour le régime de retraite.

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

22) RÉGIME DE RETRAITE ET FONDS DE PRIME EN ADMINISTRATION

En mars 2011, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a informé la BNC de son retrait du fonds de régime de retraite au bénéfice des employés, auquel elle participait conjointement avec la BNC et la Banque Populaire Haïtienne (BPH). Ce fonds de régime de retraite contributif à prestations déterminées de type de fin de carrière, prévoyait le versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq dernières années de service des bénéficiaires.

Le 12 juillet 2014 un protocole d'accord a été signé entre la BNC et la BRH visant la liquidation de ce régime de retraite et établissant les modalités à suivre durant la période de transition. La Direction de la BNC est engagée dans un exercice visant à mettre en place un nouveau régime de retraite et, entretemps, les contributions employeur/employés continuent comme auparavant. La participation de la Banque s'effectue à un taux de contribution fixe de 10% du salaire brut mensuel, et s'élève à G26.6 millions et G27.5 millions respectivement pour 2015 et 2014. De plus, une dotation additionnelle de G260 millions et G3.4 millions en 2015 et 2014 respectivement est comptabilisée pour alimenter ce fonds. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds de régime de retraite. Par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

La Banque dispose aussi d'un fonds de prime en administration pour les employés qui partent à la retraite tel que décrit à la **note 18 c**. Les contributions 2015 et 2014 s'élèvent respectivement à G83 et G43 millions. Il n'y a pas eu d'évaluation actuarielle de ce fonds en administration et par conséquent, les informations divulguées ne sont pas conformes aux exigences des Normes Internationales d'Information Financière.

(23) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la BNC contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Engagements de crédit non utilisés:		
En gourdes	G 417,205	98,980
En dollars US	278,284	<u>248,028</u>
	695,489	<u>347,008</u>
Lettres de garantie	G 1,531,398	294,443

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Au 30 septembre 2015, la Banque est engagée à verser des loyers pour location de succursales s'élevant à environ G 88.4 millions, sur une période allant de 2016 à 2024.

(À suivre)

BANQUE NATIONALE DE CREDIT
Notes aux états financiers

(23) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)

Au 30 septembre 2015, la Banque traite de certaines autres affaires litigieuses engagées pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis de ses conseillers juridiques, les positions prises par la Banque Nationale de Crédit sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.

(24) TRANSACTIONS APPARENTÉES

Les principaux apparentés de la BNC sont la Banque Centrale, les autres institutions financières d'État, les Ministères, les organismes, et les entreprises d'État. De plus, les membres du Conseil et leurs sociétés sont aussi des apparentés.

Au 30 septembre, les soldes des transactions apparentées sont:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Actifs:		
Dépôts à la Banque de la République d'Haïti (note 5)	G 10,765,059	11,369,007
Bons BRH et bons et obligations du Trésor, net (note 6)	6,742,182	7,012,889
Prêts à des entreprises d'État (note 10 b)	1,522,288	2,363,000
Prêts à des sociétés apparentées	1,125,658	1,163,208
Provision pour pertes sur prêts de sociétés apparentées	(19,659)	(145,279)
Titres de participation (note 9)	109,777	163,777
Montant à recevoir de la PNH (note 14)	-	180,361
Prêts aux membres du Conseil d'Administration (note 10)	33,081	30,274
	G 20,278,386	22,137,237
Passifs:		
Dépôts d'organismes autonomes:		
Gourdes	G 2,937,991	4,538,745
Dollars US	4,773,662	4,723,301
Sous-total (note 15)	7,711,653	9,262,046
dépôt à terme du Fonds de Pension Civile (note 15)	3,093,006	1,500,087
Dépôts des Ministères et organismes d'État (note 15)	7,195,968	2,030,436
Obligations subordonnées BRH (note 16)	775,000	775,000
Dépôts des membres du Conseil d'Administration (note 15)	13,982	16,993
Emprunt bancaire – BRH (note 18)	3,000	3,000
Montants reçus en garantie de prêts de l'État Haïtien:		
En dollars US (note 18 a)	1,021,977	892,485
En gourdes (note 18 b)	561,224	599,890
Montants dus aux ministères et entreprises publiques (note 18)	245,326	249,465
Dû au Trésor Public (note 18)	2,193	60,000
	G 20,623,329	15,389,402

(24) **TRANSACTIONS APPARENTÉES (SUITE)**

Durant les exercices, les transactions apparentées sont:

(En milliers de gourdes)	2015	2014
Revenus d'intérêts:		
Bons BRH, et bons et obligations du Trésor	G 587,653	268,193
Prêts à des entreprises d'État	114,700	117,617
Prêts à des société apparentées	<u>92,015</u>	<u>32,797</u>
	794,368	418,607
Dépenses d'intérêts:		
Emprunt BRH	<u>(12,788)</u>	<u>(12,983)</u>
	<u>(12,788)</u>	<u>(12,983)</u>
REVENU D'INTÉRÊTS, NET	781,580	405,624
AUTRES REVENUS:		
Frais pour services rendus à la BRH (note 20)	18,000	18,000
Revenu de loyer de biens immobiliers hors exploitation (note 20)	1,740	2,305
Provision pour pertes de valeur-titres de participation - Digital Satellite System S.A. (2015) - SCIOF S.A. (2014) (note 9)	(54,000)	(15,068)
Provision pour pertes de valeur sur prêts - Digital Satellite S.A. (2015) et SCIOF S.A. (2014)	<u>(22,755)</u>	<u>(135,000)</u>
Total - revenu, net	G 724,565	275,861

LISTE DES DIFFÉRENTS CONSEILS D'ADMINISTRATION

AOÛT 1979-AOÛT 1980

M. Gérard Martineau
M. Mirambeau Léon
M. Jacques Lallemand
M. Louis Kernizan
M. Molière Poliard

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

AOÛT 1980 – NOVEMBRE 1981

M. Edouard Racine
M. Edriss Vincent
M. Jacques Lallemand
M. Louis Kernizan
M. Molière Poliard

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

NOVEMBRE 1981 – MAI 1983

M. Edouard Racine
M. Edriss Vincent
M. Antonio D. Mellon
M. Henry Kénol
M. Frantz Allen

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

MAI 1983 – OCTOBRE 1985

M. Edouard Racine
M. Raymond Rémy
M. Socrate L. Devilmé
M. Henry Kénol
M. Frantz Allen

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

OCTOBRE 1985 – FÉVRIER 1986

M. Edouard Racine
M. Raymond Rémy
M. Fritz Laurenceau
M. Frantz Allen
M. Emmanuel Cassagnol

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

FÉVRIER 1986 – SEPTEMBRE 1988

M. Yvon César
M. Max Michel
M. Roger L. François
M. Wébert Smith
M. Alain Turnier, remplacé par
M. Yvon Siméon, remplacé par
M. Gérard Pierre-Antoine

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

SEPTEMBRE 1988 – AOÛT 1990

M. Socrate L. Devilmé
M. Edward Duprat
M. Edouard Guerrier
M. Marcel Bonny
M. Michel Bonnet, remplacé par
M. Ernot Desnoyer

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

AOÛT 1990 – MARS 1991

M. Elie Jean-Philippe
M. Raoul Nelson
M. Jean-Claude Baril
M. Chenier St Julien
M. Praviel Vieux

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

MARS 1991 – JUILLET 1991

M. Raoul Nelson
M. Joseph Dépestre
M. Danel Jacques
M. Jean René Maurice
M. Gesner Comeau

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

JUILLET 1991 – DÉCEMBRE 1991

M. Raoul Nelson
M. Joseph Dépestre
M. Gesner Comeau
M. André Boisson
M. Georges Milord

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

DÉCEMBRE 1991 – FÉVRIER 1995

M. Jean Saint-Firmin
M. Roland Merzler
M. Guy Dorsainvil
M. Ernst Boulin
M. Jacques M. Blanc

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

FÉVRIER 1995 – AVRIL 1998

M. Raoul Nelson
M. Gesner Comeau
M. Georges Sajoys
M. Michel St-Germain
M. Gérard D. Georges

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

AVRIL 1998 – MARS 1999
(COMITÉ PROVISOIRE DE CONTRÔLE
ET DE RESTRUCTURATION)

M. Yves Joseph
M. Gérard Joseph
M. Henri Ménard
M. Gabriel Zéphir

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre

MARS 1999 – AOÛT 2001
(COMITÉ PROVISOIRE DE CONTRÔLE
ET DE RESTRUCTURATION)

M. Guiteau Toussaint
M. Frédéric Thélusma
Mme Margarete Charles
M. Frantz Désir

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre

AOÛT 2001 – MAI 2004

M. Guiteau Toussaint
M. Gérard D. Georges
M. Lévêque Valbrun
M. Prester Paul
M. Joseph Edy Dubuisson

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

MAI 2004 – JUILLET 2005

M. Guiteau Toussaint
Mme Margarete Charles
M. Joseph Edy Dubuisson
M. Augustin Serge Brinnius
M. Fritzner Beauzile

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

JUILLET 2005 – OCTOBRE 2007

M. Guiteau Toussaint
M. Jean Philippe Vixamar
M. Joseph Edy Dubuisson
M. Augustin Serge Brinnius
M. Fritzner Beauzile

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

OCTOBRE 2007 – OCTOBRE 2011

M. Guiteau Toussaint
M. Jean Philippe Vixamar
M. Joseph Edy Dubuisson
Mme Angeline Renée Dominique
M. Fernand Robert Pardo

Président (désigné le 12 juin 2011)
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

OCTOBRE 2011 À OCTOBRE 2015

M. Jean Philippe Vixamar
M. Fernand Robert Pardo
Mme Angeline Renée Dominique
M. Denis Content
M. Guéla Jean-Jacques

Président
Vice-Président
Directeur Général
Membre
Membre

MISE EN PAGE ET GRAPHISME :



@lafabrikarchitecture



115 rue Panaméricaine
Complexe Hôtel Royal Oasis
Pétion-Ville, Haïti



lafabrik.arch@gmail.com



@lafabrik



2015